Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent dix-septième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 14 août 2019, à 15 h 15

Président : M. Duong Chi Dung.....(Viet Nam)

GE.20-01426 (F) 260520 270520

2001426

Merci de recycler

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1517e séance plénière de la Conférence du désarmement. Mesdames et Messieurs les Représentants, comme je l'ai annoncé hier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, a confirmé la nomination de Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, comme Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence.

J'ai le plaisir aujourd'hui de souhaiter chaleureusement la bienvenue à Mme Valovaya à la Conférence. Au nom de tous les membres de la Conférence, je tiens à la féliciter pour sa nouvelle nomination et à l'assurer de notre appui et de notre coopération sans réserve dans ses nouvelles fonctions.

J'ai à présent l'honneur d'inviter Mme Valovaya à prendre la parole devant la Conférence pour la première fois. Madame, vous avez la parole.

Mme Valovaya (Secrétaire générale de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur Duong, Mesdames et Messieurs, c'est un plaisir et un privilège de m'adresser à vous aujourd'hui en tant que nouvelle Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence du désarmement, nommée conformément au Règlement intérieur de cette instance.

Je remercie le Secrétaire général de l'ONU pour sa confiance, tous les membres de la Conférence pour leur assentiment à cette décision ainsi que l'Ambassadeur Duong pour sa conduite éclairée du processus en sa qualité de Président de la Conférence.

Je tiens à commencer mon allocution à la Conférence du désarmement en vous assurant de mon engagement indéfectible à appuyer le travail essentiel de cette instance et son important mandat. Je suis avec un vif intérêt les questions liées au désarmement depuis très longtemps. Sachant que j'accorde de l'importance au désarmement, je suis ravie de prononcer devant la Conférence du désarmement ma première allocution publique depuis mon entrée en fonctions.

Je suis également fière d'être la première femme nommée à ce poste. J'estime que les femmes peuvent apporter une perspective et une expérience différentes aux discussions sur le désarmement. Chacun sait que la participation des hommes et des femmes dans le domaine du désarmement reste déséquilibrée et qu'il est nécessaire de remédier à ce déséquilibre.

La Conférence et les entités qui l'ont précédée ont doté la communauté internationale d'accords multilatéraux fondamentaux qui définissent aujourd'hui encore l'architecture en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements à l'échelle internationale.

Je tiens d'ailleurs à reprendre là où mon prédécesseur s'était arrêté dans sa dernière allocution devant la Conférence en juin dernier, lorsqu'il avait fait observer que « les enseignements de l'histoire sont cruels : à chaque fois que les États cherchent la sécurité non pas dans la valeur collective de la diplomatie et du dialogue, mais dans la fausse protection des armes, ils marchent aveuglément vers le chaos ».

Les négociations sont en effet la pierre angulaire du mandat de la Conférence. Il est évident que la Conférence du désarmement ne peut être insensible à la dynamique géopolitique actuelle. Je suis néanmoins fermement convaincue qu'une telle dynamique ne fait que pointer un besoin plus grand que jamais, pour la Conférence, de réussir, car cette instance a pour vocation d'apporter des réponses collectives aux défis mondiaux en matière de paix et de sécurité.

En réalité, l'escalade actuelle des tensions à l'échelle mondiale compromet gravement l'acquis en matière de désarmement et de non-prolifération et l'ensemble des instruments existants.

Comme le Secrétaire général, António Guterres, l'a fait observer en février dernier, « les principaux éléments de l'architecture internationale de maîtrise des armements sont en train de s'effondrer ». Cette tendance ne fait que rendre plus urgente la nécessité pour la Conférence de progresser.

J'espère que, à l'avenir, la Conférence pourra s'appuyer sur les travaux de fond entrepris en 2018 pour accomplir des progrès sur les questions centrales de cette instance. La Conférence met à disposition des connaissances précieuses et des compétences approfondies, qu'il sera essentiel de préserver dans le cadre des négociations sur le désarmement qui pourraient être menées à l'avenir. Je vous encourage également à réfléchir aux moyens de moderniser vos méthodes de travail, de renforcer l'inclusion et d'assurer une plus grande continuité à vos travaux.

Nous pourrons nous rencontrer, y compris dans un cadre individuel, au cours des premiers mois que je vais passer ici. Je souhaite que vous me fassiez part de votre avis sur la manière dont je pourrai, en collaboration avec le secrétariat de la Conférence, tirer au mieux parti de nos ressources communes à cette fin. Soyez certains que je me tiens à votre disposition, au besoin, y compris pour le reste des travaux à accomplir au cours de cette session.

Mesdames et Messieurs, comme Alan Turing, le célèbre informaticien britannique l'a affirmé : « Nous ne pouvons voir qu'à une courte distance, mais nous pouvons voir qu'il reste beaucoup de choses à accomplir ». Cette année marque le 100e anniversaire du multilatéralisme à Genève, ainsi que le 40e anniversaire de la Conférence du désarmement, qui offrent tous deux une occasion supplémentaire de réfléchir sur le passé et de se tourner vers l'avenir et il reste en effet beaucoup de choses à accomplir. J'ai déjà mentionné l'environnement géopolitique et la situation plus générale sur le plan de la sécurité mondiale. De plus, comme le Secrétaire général, M. Guterres, et la Haute-Représentante, Mme Nakamitsu, l'ont souligné à maintes occasions, les nouvelles dynamiques et innovations scientifiques et techniques remettent en question le paradigme de la sécurité internationale.

Pour aller de l'avant et mener à bien l'important mandat confié à cette instance, nous devons veiller à ce que la Conférence fasse ce qu'elle est censée faire : négocier et adopter de nouveaux instruments régissant les questions complexes, sensibles et urgentes de sécurité nationale et internationale − questions qui ont un impact sur chaque être vivant sur cette planète.

La Conférence joue un rôle essentiel dans la maîtrise des armements et le désarmement multilatéral depuis quarante ans. Je suis convaincue que vous souhaitez qu'elle continue d'assumer ce rôle, mais sa réussite dépend de la volonté et de l'engagement des États membres.

Mesdames et Messieurs, tous mes prédécesseurs ont demandé aux États membres de la Conférence de surmonter leurs divergences et ont soutenu les efforts visant à obtenir des résultats en dépit des obstacles politiques indéniables. J'ai l'intention de continuer dans cette voie.

Depuis mon entrée en fonctions il y a quelques jours, je bénéficie des connaissances du secrétariat de la Conférence. Je suis également impressionnée par le professionnalisme et le dévouement des hommes et des femmes au service de cette instance. Je tiens aussi à louer la créativité et l'énergie dont font preuve la communauté de partenaires internationaux, les groupes de réflexion, les centres de recherche et les partenaires de la société civile à Genève dans des domaines différents qui sont néanmoins très liés les uns aux autres.

Je tiens à réaffirmer que je suis déterminée à m'assurer que vous continuerez de bénéficier d'un soutien optimal dans vos travaux et à préserver la seule plateforme fédérant l'écosystème riche et diversifié de la Genève internationale, bien que nous soyons engagés dans la mise en œuvre du Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations.

Permettez-moi de conclure par la réflexion suivante : une nouvelle œuvre d'art éphémère en l'honneur du dialogue pour la paix a été dévoilée il y a quelques jours devant le Siège de l'ONU, à New York. Ce monument − un banc de la paix stylisé − constitue un symbole de la diplomatie. À côté de ce banc, il y a une plaque sur laquelle figure une citation de Nelson Mandela : « La meilleure arme est de s'asseoir et de parler ». Je me réjouis de m'asseoir et de parler et d'échanger avec chacun d'entre vous personnellement.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer devant cette auguste instance aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, merci beaucoup pour votre attention.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement pour sa déclaration. Je tiens également à la remercier pour sa volonté de renforcer la Conférence. Sa riche expérience et son attachement au multilatéralisme nous seront utiles et contribueront, espérons-le, à apporter une impulsion à la Conférence du désarmement à ce moment critique.

Je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur du Chili.

M. Eguiguren (Chili) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. C'est un honneur de m'exprimer au nom du Groupe des 21 et de souhaiter chaleureusement la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya et à la féliciter pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cette auguste instance, comme cela a été approuvé par cette dernière.

Le Groupe des 21 est certain que les qualifications, l'expérience et les compétences diplomatiques confirmées de M^me^ Valovaya ainsi que son expérience professionnelle remarquable dans le domaine multilatéral, dans lequel elle s'est attachée à établir des passerelles facilitant la coopération entre les pays, seront très utiles pour soutenir les travaux de la Conférence.

Le Groupe des 21 tient à assurer la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement de son appui et de sa coopération sans faille dans son travail. Je voudrais ajouter à titre personnel et en tant que Représentant permanent du Chili que je suis très heureux de voir M^me^ Valovaya occuper les fonctions de nouvelle Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, ainsi que de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'ONU.

J'ai eu l'honneur de la rencontrer et de travailler avec elle lorsque j'étais à Moscou, et M^me^ Valovaya, qui était alors Ministre chargée de l'intégration et de la macroéconomie à la Commission économique eurasienne, était très ouverte et disposée à coopérer avec différents pays, y compris avec le mien, le Chili. Connaissant sa grande expérience professionnelle et ses qualifications personnelles, je suis certain que M^me^ Valovaya apportera une contribution très positive aux travaux de l'Office des Nations Unies à Genève et à la Conférence du désarmement. Elle peut compter sur notre appui sans réserve.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur du Chili pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Au nom de l'Inde, je tiens à souhaiter la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya et à la féliciter pour sa prise de fonctions en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. L'Inde s'associe également à la déclaration prononcée par le Groupe des 21 qui salue sa nomination. Nous nous réjouissons tout particulièrement de la voir assumer ce rôle important, car elle est originaire de la Fédération de Russie, un pays avec lequel l'Inde entretient des relations bilatérales étroites. Elle possède une riche expérience diplomatique et multilatérale et nous sommes convaincus que la Conférence parviendra à progresser dans ses travaux de fond sous sa direction avisée.

Ma délégation l'assure de sa coopération et de son appui sans faille dans ses nouvelles fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, je tiens, au nom de la délégation chinoise, à féliciter M^me^ Valovaya pour son accession au poste de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et dans le même temps, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement intérieur de la Conférence, au poste de Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence.

Madame la Secrétaire générale, depuis le début de l'année, en dépit des évolutions profondes et complexes de la situation politique et sécuritaire sur le plan international, nous nous asseyons et nous parlons ici dans cette instance, sans perdre de vue les buts et les principes de la Conférence. La Conférence et ses États membres déploient beaucoup d'efforts pour organiser des échanges de vues sérieux sur les différents points centraux à l'ordre du jour de cette instance et sur la façon d'élaborer un programme de travail plus complet, équilibré, pragmatique et efficace. Nous tenons à aider la Conférence à sortir rapidement de l'imbroglio politique dans lequel elle se trouve empêtrée au sujet de questions qui lui sont extérieures et à nous engager dans un processus normal de travaux de fond, en tenant compte du nouveau contexte et des nouvelles difficultés qui se présentent. Nous voulons poursuivre nos efforts en faveur de la négociation et de la conclusion de traités internationaux de maîtrise des armements contribuant au multilatéralisme, à la sécurité internationale et à la stabilité stratégique, facilitant le processus international de désarmement et de maîtrise des armements et préservant la sécurité collective des États membres de la Conférence et de la communauté internationale dans son ensemble.

La délégation chinoise accorde une grande importance au travail du secrétariat de la Conférence et est disposée à travailler avec vous et avec votre équipe pour renforcer ensemble la communication et la coopération, encourager la réalisation de progrès de fond dans les travaux de la Conférence et revitaliser la seule instance multilatérale de négociation en matière de maîtrise des armements.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur de Chine pour sa déclaration. Je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur du Zimbabwe.

M. Mushayavanhu (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. C'est un véritable plaisir de souhaiter la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya et de la féliciter pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence. Nous sommes convaincus que ses grandes compétences diplomatiques seront utiles à la Conférence du désarmement, qui a notamment besoin d'une impulsion pour surmonter les obstacles auxquels elle se heurte actuellement.

En tant que prochain Président de la Conférence du désarmement, je me réjouis de collaborer étroitement avec elle et avec son équipe, alors que nous consignons les travaux accomplis au cours de cette session dans un rapport que je présenterai à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ma délégation souhaite à M^me^ Valovaya plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Zimbabwe pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice de Colombie.

M^me^ Mendoza Agudelo (Colombie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de commencer par vous remercier, vous et votre équipe, pour tous les efforts que vous avez déployés ces quatre dernières semaines. Votre engagement à assumer les responsabilités qui vous ont été confiées depuis votre entrée en fonctions nous a permis de mener des débats approfondis qui, espérons-le, nous permettront au cours de cette session de 2019 de sortir la Conférence de l'impasse. Pour y parvenir, nos missions doivent également continuer leurs travaux en élaborant des réponses créatives et constructives aux questions controversées. Il s'agit d'initiatives telles que celle des Pays-Bas qui ont présenté un document de travail nous permettant d'aborder des questions spécifiques liées à l'organisation et de passer en revue les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves par le passé et que nous pourrions utiliser à l'avenir.

L'attachement de la Colombie en faveur du multilatéralisme et, en particulier, en faveur du régime international de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements est ferme et constant. C'est pourquoi nous aspirons à travailler avec le Zimbabwe, qui assumera la prochaine présidence de la session en cours de la Conférence, et à collaborer avec les six prochains présidents, auprès desquels nous nous engageons aujourd'hui à œuvrer de manière constructive pour atteindre nos objectifs communs.

Je tiens à profiter de la présence de M^me^ Tatiana Valovaya dans cette salle pour lui souhaiter la bienvenue en tant que Secrétaire générale de la Conférence et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que son mandat permettra à l'Office de rester un rouage essentiel du mécanisme international. C'est un honneur de compter sur une femme à la tête de l'Office, notamment quelqu'un qui possède autant d'années d'expérience diplomatique. Madame Valovaya, votre parcours professionnel et universitaire ainsi que vos connaissances en matière de multilatéralisme seront très utiles pour l'Organisation des Nations Unies et pour les travaux que nous réalisons chaque jour à Genève. Votre nomination constitue également un progrès remarquable dans la réalisation de notre objectif commun de renforcement de l'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations à tous les niveaux. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Colombie pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : La délégation du Bélarus félicite M^me^ Tatiana Valovaya pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence. Nous connaissons bien M^me^ Valovaya qui a travaillé en tant que membre du Conseil de la Commission économique eurasienne. Nous sommes convaincus que son professionnalisme et ses excellentes qualités personnelles donneront un tout nouvel élan à nos travaux. Nous l'assurons de notre plein soutien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Finlande, qui s'exprime au nom de l'Union européenne.

M^me^ Kemppainen (Finlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que des pays qui s'associent à elle, la République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, et à la féliciter pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement. Nous notons avec satisfaction que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a retenu une candidate, qui est la première femme à occuper ce poste important.

Comme M^me^ Valovaya l'a indiqué, les femmes sont traditionnellement sous-représentées dans les instances et les institutions multilatérales dont l'activité est centrée sur la sécurité, et l'Union européenne continuera par conséquent d'encourager une participation à part entière et en toute égalité des femmes et des hommes dans toutes les prises de décisions et actions, y compris dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour souligner qu'il est de la plus haute importance pour l'Union européenne que la Conférence ne perde rien de sa pertinence. La Conférence du désarmement devrait s'acquitter de son rôle crucial consistant à négocier des traités multilatéraux de désarmement et pourrait également élaborer d'autres instruments et normes, tels que des principes directeurs et des codes de conduite.

Nous déplorons profondément qu'aucun consensus sur un mandat de négociation n'ait pu être conclu depuis plus de vingt ans. Nous réaffirmons que notre priorité de longue date à la Conférence est l'ouverture immédiate de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs

nucléaires, et nous appuyons le lancement de ces négociations conformément au mandat énoncé dans le document CD/1299.

Tous les membres de la Conférence doivent faire preuve d'une volonté politique et d'une souplesse à toute épreuve pour réussir à nous faire sortir de l'impasse et à remettre cette instance sur les rails. Nous devrions faire progresser nos travaux techniques sur le fond et élargir les points de convergence pour que nous soyons mieux préparés à l'ouverture de négociations lorsque le contexte général sera favorable. Nous devons moderniser nos méthodes de travail pour éviter les débats interminables de procédure sur l'organisation de nos travaux, comme cela a été proposé dans le document de travail des Pays-Bas, qui a été examiné hier.

L'Union européenne est engagée depuis longtemps en faveur de l'élargissement de la Conférence, qui compte actuellement 65 membres. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre les consultations de fond sur l'élargissement de sa composition et appuyons fermement la nomination d'un coordonnateur spécial pour ce faire.

De plus, nous soutenons le dialogue avec la société civile, les milieux universitaires et industriels et les institutions de recherche et nous sommes favorables à l'organisation de nouvelles initiatives inscrites dans le prolongement du Forum de la société civile voulu par le Secrétaire général sortant de la Conférence.

Monsieur le Président, nous remercions le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement pour leur mobilisation constante en faveur des questions de désarmement et de non-prolifération et pour leur appui à la Conférence, et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer étroitement avec la nouvelle Secrétaire générale de la Conférence dans l'intérêt de tous les membres de la Conférence.

Concernant le débat d'experts d'aujourd'hui, Monsieur le Président, je tiens à vous renvoyer uniquement à la déclaration de l'Union européenne sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a été prononcée à la Conférence du désarmement le 13 juin et qui est disponible en ligne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Finlande pour sa déclaration au nom de l'Union européenne. Je donne maintenant la parole au Représentant de Cuba.

M. Delgado Sánchez (Cuba) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Au nom de la République de Cuba, je tiens à féliciter chaleureusement M^me^ Tatiana Valovaya et nous souscrivons à la déclaration du Groupe des 21. Je tiens, à titre national, à réaffirmer notre pleine coopération dans l'exercice de ses nouvelles fonctions en tant que Secrétaire générale et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à cette Conférence. C'est un plaisir pour notre délégation de compter sur sa présence dans cette salle, où, en tant que première femme à ce poste, nous sommes convaincus qu'elle laissera une empreinte très positive, comme elle l'a fait pendant toute sa carrière au service de la diplomatie et du multilatéralisme. C'est un honneur de l'accueillir parmi nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de Cuba pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan.

M. Andrabi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à m'associer à mes autres collègues pour souhaiter la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, et la féliciter pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence.

Nous remercions M^me^ Valovaya pour ses remarques avisées et nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec elle dans les années à venir. Elle possède une riche expérience et une expertise qui est parfaitement adaptée à l'importante responsabilité qui lui a été confiée. Nous sommes persuadés qu'elle apportera une contribution pertinente aux travaux de la Conférence. Je saisis également cette occasion pour l'assurer de l'appui et de

la coopération sans réserve de ma délégation. Elle a la chance d'avoir une équipe expérimentée à ses côtés, qui est dirigée par M^me^ Anja Kaspersen et bénéficie de l'assistance éclairée de M^me^ Radha Day et d'autres collègues du secrétariat de la Conférence.

Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre présidence très fructueuse de la Conférence. Marchant sur les pas de vos prédécesseurs, vous avez organisé des débats thématiques à la Conférence couvrant les questions centrales à l'ordre du jour. En l'absence de cadre pour organiser des discussions structurées cette année, les débats de fond des séances plénières ont permis d'utiliser le temps imparti à la Conférence de manière productive. Parallèlement, vous avez également engagé un échange de vues très utile sur un programme de travail qui a fait ressortir des idées neuves et créatives. Nous tenons tout particulièrement à remercier la délégation néerlandaise pour son document de travail qui fait l'objet d'un examen très utile dans notre capitale. Vous avez assumé vos responsabilités en tant que Président de la Conférence de la manière la plus transparente et la plus habile possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Algérie.

M. Berkat (Algérie) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souscrit à la déclaration du Groupe des 21 et s'associe aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya et la féliciter pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes certains que votre vaste expérience sera un atout important pour que la Conférence du désarmement assume son mandat et relève les défis qui se présentent aujourd'hui. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous et avec votre équipe pour contribuer à la réussite des activités de la Conférence.

Monsieur le Président, je tiens aussi à saisir cette occasion pour vous faire part de mes remerciements les plus sincères pour tout ce que vous avez accompli sous votre présidence en donnant un élan à la Conférence lui permettant d'obtenir des résultats constructifs et en contribuant à jeter les bases pour la prochaine présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Algérie pour sa déclaration et pour les aimables paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. Baghaei Hamaneh (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour tous les efforts que vous avez déployés au cours de votre mandat en tant que Président de la Conférence du désarmement.

Ma délégation souscrit au message de bienvenue prononcé par le Chili au nom du Groupe des 21 et adressé à M^me^ Tatiana Valovaya, et la félicite pour sa nomination bien méritée en tant que Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire générale de la Conférence du désarmement. Nous sommes conscients que vous assumez ces responsabilités en une période très difficile où même la notion de désarmement est parfois remise en question.

Cependant, nous ne sommes pas déçus, car nous devons redoubler d'efforts pour progresser dans le désarmement dans le cadre d'instances multilatérales, telles que l'auguste Conférence du désarmement. Tous les États qui œuvrent pour la paix internationale et un monde exempt d'armes nucléaires doivent adopter une position commune pour accomplir des progrès significatifs concernant les quatre questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Nous sommes convaincus, Madame la Secrétaire générale, que cette instance contribuera de manière importante au désarmement nucléaire sous votre direction éclairée. Nous nous réjouissons de travailler avec vous et avec votre équipe pour nous acquitter de notre mission commune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la Représentante du Pérou.

M^me^ Alfaro Espinosa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur l'Ambassadeur Duong, de vous remercier. Cette semaine, vous quitterez vos fonctions en tant que Président, en ayant accompli des efforts inlassables pour examiner la question du mandat de négociation et accomplir des progrès dans l'examen de questions spécifiques inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, ma délégation, qui souscrit à la déclaration prononcée par le Chili au nom du Groupe des 21, se réjouit de la présence honorable de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève, M^me^ Tatiana Valovaya, en sa qualité de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, et nous saluons sa nomination en tant que première femme à ce poste important. Sa nomination consolide l'image des femmes dans le monde. Madame Valovaya, vous accédez à ces fonctions à Genève à une période décisive pour la paix dans le monde. L'aggravation des tensions entre les États dotés d'armes nucléaires constitue un risque majeur pour la sécurité internationale. La Conférence du désarmement reste incapable de conclure de nouveaux instruments multilatéraux et les instruments existants sont remis en cause. De plus, l'expiration récente du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est un exemple de menace pesant sur l'architecture en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Dans ces circonstances, toute assistance que vous pourrez fournir à la Conférence du désarmement sera utile et bienvenue, conformément au Règlement intérieur, dans le but ultime de renforcer le multilatéralisme et de préserver notre système de sécurité collective. Nous vous souhaitons des travaux fructueux et plein succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadrice du Pérou pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République de Corée.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, comme il s'agit aujourd'hui de la dernière séance plénière sous votre présidence, je tiens à m'associer aux autres délégations pour vous remercier d'avoir dirigé, en tant que cinquième Président cette année, notre groupe de manière transparente, équitable et équilibrée au cours de ces dernières semaines. Nous apprécions notamment beaucoup les efforts que vous avez déployés pour tenir des discussions de fond sur les questions centrales à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, ainsi que sur le programme de travail qui accuse un retard considérable. Bien que nous n'ayons pas obtenu de résultat tangible, la profondeur de nos discussions et le niveau de participation active ont été, à mon avis, un accomplissement modeste mais significatif, sachant en particulier que la Conférence est depuis longtemps et de manière frustrante frappée de paralysie.

Ma délégation tient également à féliciter M^me^ Tatiana Valovaya pour sa nomination en tant que nouvelle Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'ONU à cette instance.

Je suis convaincu que votre vaste expérience professionnelle dans le domaine des relations internationales, de la diplomatie et du journalisme sera un atout précieux pour les membres de la Conférence dans l'action collective visant à nous acquitter de notre mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.

Comme vous êtes la première femme à ce poste, je vous souhaite plein succès. Ma délégation se réjouit à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous et avec votre équipe au cours de votre mandat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République de Corée pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi de commencer par vous exprimer ma sincère gratitude et ma reconnaissance pour votre conduite de la Conférence ces dernières semaines et pour les

efforts remarquables que vous et votre équipe avez déployés pour préparer un projet de décision visant à faire avancer les travaux de la Conférence.

Je tiens à féliciter M^me^ Tatiana Valovaya pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur du Chili au nom du Groupe des 21.

À titre national, je tiens à réaffirmer que ma délégation reste pleinement disposée à coopérer avec vous. Nous sommes convaincus que vous contribuerez grandement à l'accomplissement de progrès dans les travaux de la Conférence et à l'amélioration de sa capacité à exécuter son mandat au profit de la sécurité internationale grâce à votre expertise, votre dynamisme et vos compétences diplomatiques. Je vous souhaite plein succès. Ma délégation espère travailler en étroite collaboration avec vous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, nous tenons à féliciter chaleureusement M^me^ Tatiana Valovaya, Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et nous souscrivons pleinement aux observations prononcées par l'Ambassadeur du Chili, en tant que coordonnateur du Groupe des 21.

La République bolivarienne du Venezuela se réjouit de cette récente nomination et assure M^me^ Valovaya de son appui résolu et de sa volonté de coopérer avec elle au cours de son mandat. Nous sommes certains que M^me^ Valovaya, qui possède une grande expérience dans le domaine du journalisme, de la diplomatie et de la fonction publique, encouragera le dialogue et la coopération entre les États membres, ce qui contribuera à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la République bolivarienne du Venezuela pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Lettonie.

M. Kārklinš (Lettonie) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. En tant que dernier coordonnateur du groupe informel d'États observateurs et dans l'attente de la nomination du nouveau coordonnateur, je tiens, au nom du groupe informel d'États observateurs, à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya à Genève et la féliciter pour sa nomination au poste de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et de Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Certains États observateurs attendent de devenir membres depuis quelques dizaines d'années déjà. Permettez-moi d'encourager la nouvelle Secrétaire générale ainsi que tous les États membres de la Conférence à examiner dès que possible la question de l'élargissement de cette instance.

Je tiens également à saisir cette occasion, Monsieur le Président, à titre national, pour vous féliciter et vous remercier pour vos activités en tant que Président de la Conférence. Nous avons pu constater que votre dévouement nous a permis d'engager des discussions très fructueuses ces dernières semaines.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Lettonie pour sa déclaration. Je donne la parole au Représentant du Brésil.

M. Dalcero (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souscrit à la déclaration du Groupe des 21, qui a été prononcée par l'Ambassadeur du Chili, et je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya et à la féliciter pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence. Nous sommes convaincus qu'elle parviendra à fournir le soutien nécessaire aux États membres de cette auguste instance

grâce à l'expérience qu'elle a acquise au cours de sa carrière diplomatique riche et diversifiée.

Comme il s'agit aujourd'hui du dernier jour de votre présidence, je tiens à saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous remercier pour vos efforts et votre dévouement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Brésil pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur du Mexique.

M. Heredia Acosta (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Premièrement, je tiens très brièvement à exprimer mes remerciements et ma gratitude à l'Ambassadeur et Représentant permanent du Chili, et à m'associer au message qu'il a gracieusement prononcé au nom du Groupe des 21 : merci beaucoup. Deuxièmement, ma délégation se joint aux autres pour souhaiter la bienvenue à M^me^ Valovaya et la féliciter pour sa nomination à la Conférence du désarmement et, en même temps, lui dire que nous faisons pleinement nôtre l'appel qu'elle a adressé à la Conférence, à cette instance, pour qu'elle reprenne son rôle de négociation qui est, comme vous l'avez dit, la pierre angulaire de son mandat. Pour terminer, Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux autres pour vous remercier et vous exprimer sa gratitude à l'égard des efforts que vous avez déployés dans la conduite de nos travaux sous votre présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Mexique pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant de la Suisse.

M. Masmejean (Suisse) : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole en tout premier lieu pour saluer la présence parmi nous de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève. Je voudrais féliciter M^me^ Valovaya pour sa nomination à la fonction de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement, en tant que représentante personnelle du Secrétaire général de l'ONU auprès de cette enceinte. Je tiens également à saluer le fait, Madame, que vous soyez présente parmi nous dès ce jour et que vous nous ayez fait part de vos considérations à l'endroit de la Conférence et de votre soutien dans la conduite de nos travaux. Nous partageons pleinement vos considérations quant à la portée des réalisations passées de la Conférence et à l'importance que cette dernière soit en mesure de contribuer à nouveau aux défis majeurs auxquels nous sommes confrontés sur le plan de la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que votre expérience et votre expertise diplomatique constitueront un important atout pour la Conférence et nous nous réjouissons par avance de pouvoir coopérer avec vous. Vous pourrez compter sur notre plein soutien. J'aimerais par ailleurs saisir cette occasion pour également exprimer notre gratitude à l'ensemble des membres du secrétariat pour l'appui qu'ils apportent à la Conférence tout au long de l'année. Nos remerciements s'adressent également à la présidence en exercice de la Conférence, le Viet Nam, tout particulièrement pour l'important débat de fond sur la manière dont nous conduisons nos travaux qu'elle a engagé ces dernières semaines. Nous sommes convaincus que ce débat sera essentiel, alors que nous cherchons à dépasser les blocages qui entravent les travaux de notre enceinte depuis trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Suisse pour sa déclaration et je donne la parole au Représentant de l'Égypte.

M. Elsayed (Égypte) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration du Groupe des 21, qui a été prononcée par le Chili, et c'est un honneur pour moi de prendre la parole pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à M^me^ Tatiana Valovaya et la féliciter pour sa nomination en tant que Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence.

Ma délégation tient également à saisir cette occasion pour vous remercier vous et votre équipe, Monsieur le Président, pour cette présidence très fructueuse et cette direction remarquable de nos travaux. Je tiens aussi à assurer le prochain Président, l'Ambassadeur du Zimbabwe, et M^me^ Valovaya du soutien et de la coopération sans faille de ma délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte pour sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Il semble que non.

Mesdames et Messieurs les Représentants, comme je l'ai annoncé, la séance plénière d'aujourd'hui vise à nous intéresser plus particulièrement au point 3 de l'ordre du jour, la prévention d'une course aux armements dans l'espace, avec la participation de l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Gennady Gatilov, de l'Ambassadeur du Chili, M. Juan Eduardo Eguiguren, et de M. Daniel Porras de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui vont prendre la parole.

J'ai l'intention d'ouvrir un débat sur ce sujet de fond après leur intervention. À l'issue de ce débat, je donnerai la parole aux délégations qui souhaitent aborder un autre sujet.

Je tiens à présent à donner la parole à notre premier intervenant, l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Gennady Gatilov.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux nombreuses autres délégations pour féliciter M^me^ Tatiana Valovaya pour sa nomination à la haute fonction de Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et de Représentante personnelle du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à la Conférence. Nous sommes certains que sa nomination contribuera à l'efficacité des travaux de notre instance. Je tiens aussi à vous faire part de nos remerciements, Monsieur le Président, pour votre direction éclairée de la Conférence en cette période difficile.

Le sujet de la séance d'aujourd'hui a déjà été abordé à de nombreuses reprises cette année et l'année dernière. L'organe subsidiaire 3 a organisé des discussions approfondies visant à rapprocher les positions des États sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a été créé à l'initiative de la Russie et de la Chine, a eu une tâche bien plus ambitieuse et concrète à assumer. Il a tenu deux sessions en 2018 et en 2019 ici à Genève. La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace reste la préoccupation centrale non seulement de la Conférence, mais aussi de deux autres instances, la Première Commission et la Commission du désarmement de l'ONU, qui font partie du mécanisme de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Certains aspects de cette question sont abordés au cours des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et une grande partie des travaux dans ce domaine sont accomplis par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement qui, depuis près de vingt ans, organise une conférence annuelle sur la sécurité spatiale.

Tous les éléments bien connus que je viens de mentionner démontrent qu'une majorité des États sont de plus en plus conscients des risques et des dangers que fait peser une course aux armements dans l'espace des États sur le développement national, régional et international. On observe aussi une prise de conscience accrue de la menace liée au déploiement d'armes dans l'espace sur la paix et la sécurité mondiales. Cette tendance positive et encourageante nous offre une réelle occasion de nous entendre sur des mesures efficaces pour que l'espace reste exempt d'armes et ne devienne pas un nouvel environnement dans lequel pourrait survenir tôt ou tard un conflit armé.

Malheureusement, une autre tendance, opposée à la première, a récemment commencé à prendre de l'ampleur. Certains États affirment qu'ils disposent de plans pour le déploiement de systèmes d'attaque dans l'espace et élaborent des documents de travail sur la conduite d'opérations militaires dans cet environnement. Ce qui est encore plus préoccupant, c'est qu'il est prévu, dans un très proche avenir, que ces plans entrent dans une phase de mise en œuvre pratique. Pour cela, divers prétextes sont invoqués, tels que la nécessité de défendre des biens nationaux ou collectifs dans l'espace, d'améliorer la sécurité de grappes de satellites et de protéger les intérêts vitaux de nations ou de blocs dans l'espace.

Cette approche bien connue consiste à valider avec enthousiasme le mythe d'une menace extérieure croissante qui ne peut absolument pas être écartée sans système d'attaque dans l'espace. Cette justification appliquée aux projets d'activités spatiales militaires, y compris à l'implantation préventive d'armes dans l'espace et à leur déploiement pour prévenir les actes hostiles susceptibles d'être perpétrés contre des objets spatiaux nationaux, semble − c'est le moins que l'on puisse dire − peu convaincante.

L'argument si souvent et si opportunément invoqué par nos collègues occidentaux selon lequel il conviendrait d'appliquer une plus grande transparence dans le domaine des activités spatiales militaires semble également peu convaincant. Les commentaires sur le déploiement d'armes dans l'espace ou leur utilisation tactique potentielle ne sont pas exactement des témoignages de transparence. Il s'agit d'une menace directe ou, pour ainsi dire, d'un ultimatum adressé à la communauté internationale dont la plupart des membres sont catégoriquement opposés à l'armement de l'espace.

Dans le même temps, cela s'apparente à une invitation à la surenchère pour asseoir une suprématie totale de manière non encadrée dans l'espace, ce qui donnerait aux États la possibilité, avec la peur suscitée par l'emploi de la force militaire, de dicter leurs conditions dans l'établissement de leurs relations et des modalités de coordination non seulement sur les orbites terrestres, mais aussi ici sur Terre.

Les événements des dix-huit derniers mois, y compris les récentes déclarations à différents niveaux concernant l'intention de déployer des armes dans l'espace, révèlent les véritables explications de la vive opposition nourrie de longue date d'un certain nombre d'États à l'égard des efforts multilatéraux visant à élaborer et à signer un instrument international juridiquement contraignant et à promouvoir des initiatives de préservation de l'espace pour son utilisation et son exploration à des fins pacifiques.

Alors qu'ils s'évertuent à discréditer les initiatives pacifiques et à torpiller les propositions d'instauration de garanties conventionnelles fiables pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace, leurs détracteurs se sont avérés incapables de faire la moindre proposition pertinente pour lutter contre la course aux armements dans l'espace. Il n'est pas nécessaire d'ajouter de nouveaux exemples. Ces dix dernières années, certains se sont plaints de la menace que peuvent représenter les systèmes antisatellites terrestres pour les objets spatiaux. Lors d'échanges avec certains de nos collègues qui ont fait part des plus vives préoccupations, nous avons suggéré publiquement qu'ils prennent part à une initiative à cet égard. De plus, nous avons réaffirmé notre disposition à examiner ce point et à en discuter, mais le silence de nos partenaires a été leur seule réponse. Je dois dire que, jusqu'à récemment, nos sollicitations les invitant à nous dire honnêtement s'ils ont l'intention d'implanter des armes dans l'espace sont restées sans réponse. Voilà qui en dit long sur la transparence. Nous connaissons à présent l'essentiel de leur réponse.

Toutes les déclarations ou les décisions dans le domaine des activités militaires spatiales nécessitent une analyse extrêmement méticuleuse de leurs répercussions. Il apparaît déjà clairement que la concrétisation de projets de déploiement d'armes dans l'espace circumterrestre aura un impact extrêmement négatif sur la sécurité internationale et sur la stabilité dans le monde. S'agissant de la maîtrise des armements nucléaires et de la poursuite de la réduction des arsenaux stratégiques, nous entrons dans une nouvelle ère spatiale grâce aux efforts de certains pays occidentaux. Celle-ci se caractérisera fort probablement par une nouvelle perte de confiance entre les États, une exacerbation des tensions, l'émergence de nouvelles menaces et de nouvelles provocations, l'érosion des accords fondamentaux en matière d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique et une plus faible prévisibilité et viabilité des activités spatiales, qui diminueront la sécurité dans cet environnement et affaibliront la sécurité internationale dans le monde.

Tout cela fait que nous sommes d'autant plus convaincus d'avoir eu raison, ces vingt dernières années, de privilégier avec d'autres États responsables une voie viable nous permettant de préserver l'espace comme milieu exempt de tout type d'armes. La Russie reste attachée à cet objectif. Nous considérons que le meilleur moyen d'y parvenir est un accord juridiquement contraignant interdisant l'armement de l'espace, fondé entre autres sur les principes et les règles du Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des

États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

La conclusion d'un tel accord et l'adhésion des États concernés préserveront l'espace du déploiement d'objets pouvant servir d'armes et garantiront l'utilisation d'objets conformément au Traité que je viens de mentionner. De cette façon, nous parviendrons à exclure toute possibilité de transformation de l'espace en environnement de confrontation armée.

Nous exclurons avant tout la possibilité de déclencher un conflit armé dans l'espace et son transfert sur Terre.

L'interdiction de l'implantation d'armes dans l'espace empêchera la course aux armements ou le renforcement de capacités militaires sur Terre mettant en péril la paix et la sécurité internationales. Sa justification découle du fait que les États qui ne sont pas dotés de capacités spatiales militaires chercheront d'autres réponses asymétriques aux menaces résultant de la présence d'armes dans l'espace en faisant même l'acquisition d'armes de destruction massive.

De plus, l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace favorisera la confiance qui est essentielle à la résolution constructive des problèmes liés aux activités spatiales des États et des acteurs non étatiques. L'instauration effective par la communauté internationale de garanties établies d'un commun accord contre l'armement de l'espace créera un cadre non conflictuel et propice à la coopération entre les États pour explorer l'espace à des fins pacifiques et sur un pied d'égalité.

Dans l'attente de la signature d'un tel instrument, il pourrait être envisagé de convenir d'autres moyens de renforcer la sécurité des activités spatiales, de préserver l'espace extra-atmosphérique des conflits et de lutter contre la menace d'un armement de cet environnement. Dans ce contexte, il a été réaffirmé qu'il était important d'élaborer des mesures visant à promouvoir la transparence et la confiance dans les activités spatiales. La Russie continue de soutenir les efforts qui sont déployés en ce sens. Les mesures de confiance peuvent et doivent faire partie des dispositions complètes visant à éviter une course aux armements dans l'espace. Comme la plupart des pays, nous insistons pour dire que ces mesures viennent compléter mais ne peuvent pas remplacer un accord juridiquement contraignant.

Conformément à cette position et dans le droit fil des premières initiatives relatives aux armes dans l'espace qu'elle a prises en 2004, la Russie s'est engagée à ne pas être la première à implanter des armes dans l'espace. À ce jour, 21 États ont rejoint à titre de membres à part entière cette initiative, qui bénéficie régulièrement du soutien des deux tiers des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Il est regrettable et préoccupant de constater qu'aucun pays occidental, en particulier aucun pays concerné par ces activités spatiales, n'a jusqu'à présent exprimé le souhait de rejoindre cette initiative. Notre proposition n'a simplement fait l'objet que de critiques qui n'étaient, comme nous le constatons à présent, qu'un écran de fumée visant à dissimuler la réalisation de projets de déploiement de systèmes d'armes tactiques dans l'espace. Je tiens surtout à souligner une nouvelle fois que nos détracteurs n'ont pas émis la moindre idée constructive pour éviter une course aux armements dans l'espace.

Nous n'avons entendu que des discussions générales sur l'élaboration de certaines règles et normes de conduite responsable dans l'espace qui, d'une part, nous ont fait comprendre que des comportements irresponsables y sont perpétrés ou y sont prévus et qui, d'autre part, s'apparentent à une tentative de réinterprétation des principes et des règles figurant dans le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, dont l'élément essentiel est le suivant :

(*L'orateur poursuit en anglais*)

Les activités des États parties au Traité relatives à l'exploration et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique [...] doivent s'effectuer conformément au droit international [...] en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales et de favoriser la coopération et la compréhension internationales.

(*L'orateur reprend en russe*)

On ne peut pas dire que les projets visant à positionner des armes dans l'espace pour mener à bien des activités militaires respectent cette disposition du principal instrument international sur le droit de l'espace, qui s'avère plus pertinent que jamais.

Nous demandons à tous les États d'engager un débat de fond constructif sur l'interdiction et la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin d'élaborer ensemble des mesures consensuelles visant à préserver l'espace de la présence de toute arme et ainsi à renforcer la paix internationale et la sécurité mondiale. Le temps presse. Il serait criminel de laisser passer cette chance pour les générations futures. Comme les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux nous l'ont montré, bien que son rapport final n'ait pas été adopté, les États savent encore s'écouter et se comprendre mutuellement. Ils restent avant tout capables, nous l'espérons, de s'entendre sur les questions les plus épineuses à l'ordre du jour en matière de désarmement.

La Russie est, quant à elle, prête à prendre part à ce débat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Gatilov pour son intervention. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur Eguiguren.

M. Eguiguren (Chili) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur Duong. Chers collègues, je vous remercie de m'avoir invité à prendre la parole au cours de cette séance thématique. C'est un plaisir d'être avec vous aujourd'hui pour examiner certains aspects de la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui présentent un intérêt particulier pour le Chili. Il s'agit d'un véritable défi de parler d'une question aussi vaste et aussi complexe, en particulier à un moment où, comme nous le savons tous ici, la maîtrise multilatérale des armements, la non-prolifération et le désarmement en général se heurtent à de graves difficultés. Ces difficultés, comme nous le savons tous dans cette salle, ont une nature éminemment politique. Cependant, les menaces croissantes pesant sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques dépassent la dimension politique et c'est peut-être pour cette raison que la nécessité de réaffirmer et de poursuivre les discussions s'avère urgente.

En effet, comme cela a été souligné au cours des discussions menées dans le cadre de cette Conférence, les avancées technologiques, l'exploration spatiale, en particulier sa dimension commerciale, la plus grande dépendance vis-à-vis des biens spatiaux et les risques d'interférences s'y rapportant, les débris spatiaux et le nombre croissant d'acteurs dans l'espace constituent de nouveaux défis pour la sécurité dans l'espace. De plus, il est reconnu qu'il est nécessaire sur le plan procédural de renforcer la coordination sur cette question, tout en respectant le mandat spécifique de chaque organe, dans les instances pertinentes, à savoir la Conférence du désarmement, le Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale.

Pour terminer, le développement socioéconomique de l'exploration spatiale est un aspect revêtant une importance particulière pour comprendre ce qui sous-tend la notion de bien commun de l'humanité, au titre laquelle tous les États sont invités à contribuer au débat. À cet égard, la coopération internationale dans les activités spatiales, qui garantit l'égalité d'accès aux avantages qui en découlent et sert à préserver la paix et la sécurité, est essentielle. Les nombreux angles d'approche et instances qui permettent d'analyser la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace en font un sujet de grand intérêt, d'autant plus que les difficultés s'accumulent de manière exponentielle, que les propositions varient et que les réponses concrètes sont peu nombreuses.

En dépit de cette situation, nous entendons au moins essayer de jeter un regard optimiste sur le paysage actuel, plutôt sombre, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Bien qu'il présente des imperfections, le corpus d'accords internationaux sur les questions de sécurité internationale doit être analysé en tenant compte de ce qui a été accompli, de l'approche que nous avons adoptée et de la façon dont nous pourrions y apporter des améliorations, tout en encourageant un débat inclusif et continu, car l'inaction n'est pas une option. S'agissant du cadre juridique existant, le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de

l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, connu sous l'appellation de Traité sur l'espace extra-atmosphérique, qui est entré en vigueur en 1967, constitue le cadre de base actuel du droit international de l'espace. Il y a près de deux ans, nous avons célébré les cinquante ans d'existence du Traité et organisé un débat approfondi concernant sa mise en œuvre et sa validité. Bien que la négociation et l'adoption du Traité constituent un reflet fidèle des progrès scientifiques et techniques accomplis à l'aube de l'exploration spatiale, rendant nécessaire la création d'un régime juridique pour que les deux puissances pionnières dans ce domaine pendant la guerre froide coexistent de manière pacifique, le fait est que les principes sur lesquels le Traité repose restent valables aujourd'hui : l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, l'interdiction du déploiement d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive dans l'espace et l'interdiction de l'implantation de ces armes sur des corps célestes.

L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent par conséquent être effectuées pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, et la Lune et les autres corps célestes ne peuvent faire l'objet d'une appropriation nationale ni d'une revendication de souveraineté. Il convient de noter que les principes de coopération internationale consacrés par le Traité facilitent la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance mutuelle, telles que l'observation des lancements spatiaux, les visites d'équipements sur les corps célestes et les dispositions relatives aux consultations. Ce Traité comprend également − ce qui est remarquable pour son époque − des dispositions explicites sur la protection de l'environnement qui prévoient que les États procèdent à l'exploration de l'espace de manière à éviter les effets préjudiciables de sa contamination ainsi que les modifications nocives du milieu terrestre.

Le régime juridique fondé sur la paix et la collaboration internationale qui est consacré dans le Traité sur l'espace extra-atmosphérique a établi les principes et les paramètres qui ont servi à la négociation de plusieurs instruments juridiques traitant d'aspects spécifiques non couverts par le Traité original, à savoir l'Accord de 1967 sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; la Convention de 1971 sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux ; la Convention de 1974 sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ; l'Accord de 1979 régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes. Le régime juridique qui a été créé en 1967 répondait aux besoins d'une époque et d'un contexte donnés. Aujourd'hui, les difficultés que j'ai évoquées plus tôt dans mon allocution, en particulier la nature protéiforme des menaces pour la sécurité de l'espace extra-atmosphérique qui résulte des activités commerciales et des progrès scientifiques et technologiques, ont mis en lumière l'inadéquation du cadre juridique existant pour résoudre les problèmes et saisir les possibilités qui se présentent. Malgré tout, les principes sur lesquels le Traité a été construit restent valables, peut-être encore plus aujourd'hui qu'il y a cinquante ans.

Les activités des entreprises privées se sont considérablement multipliées ces dernières années et de plus en plus de pays ont mis des satellites en orbite. Début 2019, il y avait plus de 4 987 satellites en orbite autour de la Terre, dont 1 500 sont actifs, ce qui représente une augmentation de leur nombre d'environ 2,68 % par rapport à avril 2018. Un nombre important de ces satellites accomplissent plusieurs fonctions (communication, observation scientifique, navigation, innovations techniques militaires et civiles). Il convient par conséquent de noter que les activités spatiales ont des répercussions multiples et variées sur la vie des individus. Cet aspect est particulièrement important car, comme le Traité le prévoit, l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent être effectuées pour le bien et dans l'intérêt de l'humanité tout entière et tous les pays peuvent bénéficier de ces avantages.

L'accès aux connaissances issues des recherches appliquées aux activités et aux technologies spatiales, et l'application de ces connaissances dans l'éducation et l'innovation auront une incidence sur le développement général des pays. Il n'est dès lors pas exagéré d'affirmer que les applications technologiques spatiales sont et seront fondamentales pour aider les pays à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'Organisation des Nations Unies. Cependant, il sera uniquement possible d'y parvenir si le principe de coopération internationale est consolidé, en

particulier en tenant compte du fait que les activités spatiales ont, d'après les données empiriques, des conséquences mondiales. Pour faire face à ces risques, il est nécessaire de renforcer les normes et les mécanismes internationaux de lutte contre la pollution tout en saisissant les occasions requises pour que tout le monde tire profit des avantages liés à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques.

Comme je le disais, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, en tant que pierre angulaire du régime juridique international régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, reste important, mais il ne suffit pas pour faire face aux défis contemporains que j'ai mentionnés. Un nouvel élan est donc nécessaire pour créer des instruments permettant de mieux réglementer la sécurité de l'espace, éviter une course aux armements dans l'espace et concrétiser l'esprit du Traité sur le plan de la coopération internationale. À titre d'exemple, le Traité interdit uniquement le déploiement d'armes nucléaires ou d'autres armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique et n'interdit pas le déploiement d'autres types d'armes, ni le lancement de missiles qui peuvent être composés d'une tête militaire pour des armes de destruction massive. Cette lacune, qui découle de l'évolution des technologies d'armement depuis la négociation du Traité, devient une préoccupation croissante des États.

En 2008, la Chine et la Fédération de Russie ont présenté un texte de projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Ce texte, qui a fait l'objet de modifications importantes, a été à nouveau présenté en 2014. La Fédération de Russie a également présenté une autre initiative incluant un engagement à ne pas déployer d'armes dans l'espace en premier. Outre ces propositions spécifiques de nouvel instrument international juridiquement contraignant, de nombreuses initiatives ont été prises pour établir des règles volontaires de nature politique et non contraignante, sous la forme de « droit souple ». À cet égard, il est intéressant de rappeler que l'Assemblée générale a traité cette question en établissant un groupe d'experts gouvernementaux qui a étudié diverses mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Ce groupe, qui a été créé en 2011, est le deuxième, après celui créé en 1993, à ne pas avoir réussi à obtenir de résultat par consensus. Au cours des délibérations du groupe formé en 2011, les experts gouvernementaux se sont mis d'accord sur des mesures de fond et ont recommandé aux États de les mettre en œuvre de manière volontaire. Ces mesures peuvent être considérées comme une étape intermédiaire en direction d'un instrument juridiquement contraignant, et non pas comme une étape s'y substituant, pour faire face aux risques croissants dans l'espace extra-atmosphérique et les atténuer. Elles visent à encourager une conduite responsable dans l'espace et à tenir compte des principes généraux du droit international, notamment en étant transversales, efficaces, pragmatiques et durables et, dans la mesure du possible, en ayant un effet immédiat. Il y a lieu de noter la dimension internationale et interrégionale de la coopération dans la mise en œuvre de ces mesures.

Le code de conduite international, qui a été proposé par l'Union européenne et officiellement présenté en 2012, est une autre proposition qui a été élaborée dans le cadre des mesures de transparence. Ce code visait à améliorer la sûreté, la sécurité et la viabilité de toutes les activités dans l'espace extra-atmosphérique, en s'appuyant sur plusieurs principes, à savoir la liberté des États à accéder à l'espace, à l'explorer et à l'utiliser, et à exploiter les objets placés dans l'espace à des fins pacifiques, sans ingérence et dans le respect total de la sûreté et de l'intégrité des objets spatiaux en orbite ; la responsabilité des États à l'égard des mesures qui sont prises et des activités qui sont menées pour éviter que l'espace ne devienne une source de conflit ; le droit de légitime défense, individuelle ou collective, qui est énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

En dépit de sa nature volontaire, le processus a été remis en question en raison de son manque de représentativité et de l'absence de mandat multilatéral. Il est clair que les perceptions varient quant à l'intérêt de ces initiatives volontaires. Si certains États considèrent qu'elles sont le meilleur moyen de réaliser des progrès sur des mesures concrètes et réalistes, d'autres estiment qu'elles sont une forme de placebo qui empêche l'élaboration d'instruments juridiquement contraignants. À cet égard, il convient de rappeler la seule conclusion du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales qui a été proposée par l'expert chilien affirmant que

les mesures politiques à caractère volontaire peuvent déboucher sur l'examen de concepts et de propositions de mesures juridiquement contraignantes.

Cela montre qu'un groupe important d'États reconnaissent le rôle essentiel des engagements politiques volontaires, qui semblent être un domaine dans lequel des progrès peuvent être accomplis, comme cela a été démontré par l'adoption, en juin dernier, au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du préambule et des 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Les voies et les initiatives qui ont été prises par la communauté internationale ont oscillé entre deux principes consacrés dans le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique : d'une part, l'utilisation à des fins pacifiques et, d'autre part, la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La nature très concurrentielle du milieu spatial, qui vient s'additionner à sa valeur stratégique, peut en faire le théâtre de tensions mettant en péril la paix et la sécurité internationales.

Cela peut sembler superflu de le répéter dans cette salle, mais je dois vous rappeler que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est l'une des questions centrales permanentes à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Le moment n'est pas venu de discuter des différentes raisons pour lesquelles nous ne parvenons pas à adopter de programme de travail, mais il ne fait aucun doute que les profondes divergences qui existent autour de ce sujet entre certaines des grandes puissances contribuent également à maintenir cette paralysie regrettable. Nous avons vécu un moment d'espoir lorsque l'Assemblée générale a créé le premier groupe d'experts gouvernementaux ayant pour mandat spécifique de traiter cette question. Malheureusement, en dépit des efforts des experts et de la direction remarquable de son Président, notre collègue Guilherme Patriota du Brésil, le groupe n'a pas réussi à atteindre son objectif. Il s'agit bien évidemment d'un résultat frustrant, mais compréhensible compte tenu du contexte politique actuel. Il convient cependant de souligner que la grande majorité des États représentés étaient disposés à accepter le rapport de consensus. On peut donc espérer qu'il soit possible, comme dans le cadre du processus relatif aux mesures de transparence et de confiance, d'établir un nouveau groupe à un moment donné pour atteindre cet objectif visé par la communauté internationale.

Pour terminer, je tiens à vous faire part de quelques réflexions en tant que Représentant d'un État en développement. L'une des principales tendances dans les relations internationales est l'interaction croissante entre les États. Dans le cas de l'espace, nous constatons à quel point tous nos pays et nos citoyens dépendent, d'une façon ou d'une autre, des technologies liées aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. De plus, tous les États ont la responsabilité commune de préserver ce milieu, qui est, comme le Traité sur l'espace extra-atmosphérique le précise, l'apanage de l'humanité tout entière et, à ce titre, un sujet de préoccupation qui ne concerne pas que les nations spatiales. Il existe à cet égard des points communs avec le processus ayant abouti à l'Accord de Paris sur les changements climatiques : cette préoccupation mondiale touche tout le monde, l'utilisation non encadrée des technologies peut avoir des répercussions impossibles à évaluer, et un accord a finalement pu être conclu grâce à la prise de conscience non seulement des scientifiques des pays développés mais également des citoyens de toute la planète. Il est clair que, dans le cas de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous sommes dans une situation de transition, mais la participation active des représentants de toutes les régions dans le cadre de processus, tels que le groupe d'experts qui a été formé récemment, et de discussions, telles que celle d'aujourd'hui, nous encourage à persévérer et à contribuer à l'élaboration d'une vision commune pour préserver les bienfaits des utilisations pacifiques et faire en sorte que l'espace continue de faire partie du patrimoine commun pour la paix. Nous poursuivrons notre action et notre collaboration pour atteindre cet objectif commun.

Monsieur le Président, avant de conclure ma déclaration, je tiens à vous remercier pour les efforts et les initiatives que vous avez inlassablement déployés en vue d'approfondir les discussions à la Conférence du désarmement et d'accomplir des progrès concernant les questions de fond inscrites à son ordre du jour. Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue au prochain président de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur du Zimbabwe, à qui nous offrons notre plein appui. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Eguiguren pour son intervention. Je donne à présent la parole à M. Daniel Porras de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

M. Porras (Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Premièrement, permettez-moi de vous remercier, vous et votre Mission, de m'avoir invité à prendre la parole devant la Conférence du désarmement aujourd'hui. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) est toujours ravi de faire part de ses recherches et de ses conclusions aux États membres. Comme je suis le premier membre de l'UNIDIR à prendre la parole devant notre nouvelle Directrice générale, permettez-moi également de vous transmettre, Madame, nos chaleureuses félicitations et de vous assurer de notre soutien sans faille.

Deuxièmement, comme mes collègues qui m'ont précédé, je tiens à rappeler également que l'UNIDIR est l'une des nombreuses organisations faisant partie des Champions de l'égalité des sexes à Genève. Plus tôt cette année, le Groupe d'influence des Champions de l'égalité des sexes a distribué aux États membres un dossier contenant des informations utiles sur la façon de renforcer la diversité de nos séances et d'associer davantage de parties. Si vous souhaitez le lire, il est disponible sur notre site Web. Je tiens également à remercier notre nouvelle Directrice générale pour son soutien en faveur d'une plus grande participation des femmes.

Avant de commencer l'examen de la question sur le fond, j'ai conscience que le sujet de la prévention d'une course aux armements dans l'espace nécessite le déploiement d'efforts importants et soutenus, alors si les interprètes se prêtent au jeu, je vais à présent faire une brève plaisanterie. Saviez-vous que notre système solaire a fait l'objet d'une évaluation galactique ? Les résultats ne sont pas très bons. Nous n'avons qu'une étoile. Je vous remercie.

Revenons aux choses sérieuses, maintenant. Mesdames et Messieurs, je suis heureux d'annoncer la publication du rapport sur la conférence de 2019 de l'UNIDIR sur la sécurité spatiale. Je remercie grandement les personnes qui ont pu y participer et faire de cette édition une grande réussite. Cette année, nous nous sommes appuyés sur les travaux issus de plusieurs discussions multilatérales qui se sont tenues à l'ONU, y compris dans le cadre de l'organe subsidiaire 3 de la Conférence du désarmement. Chaque groupe a été sélectionné dans l'optique d'examiner de manière plus approfondie certaines des questions abordées dans les différents organismes des Nations Unies au cours des dix-huit mois précédents. Un groupe a notamment abordé l'un des principaux problèmes auxquels nous nous heurtons encore dans nos travaux sur la sécurité spatiale, à savoir la vérification dans l'espace. Le débat d'experts nous a donné à tous la possibilité d'échanger avec certains des principaux experts techniques qui pourraient un jour trancher le nœud gordien de la vérification spatiale. Un grand nombre de leurs observations ont orienté mes recherches dans ce domaine et je suis heureux de pouvoir saisir cette occasion pour vous faire part des conclusions auxquelles je suis parvenu jusqu'à présent.

Comme beaucoup d'entre vous m'ont déjà entendu le souligner, de nombreux éléments nous montrent que les objets spatiaux, à savoir les satellites, deviendront de plus en plus la cible de perturbations et de destructions lors des conflits de demain. Nous savons tous que les satellites jouent un rôle essentiel dans notre vie quotidienne, mais cela est encore plus vrai pour les forces militaires modernes. Les troupes sur le terrain, les sous-marins dans les océans et même les forces nucléaires dépendent tous de satellites.

Compte tenu de tous les avantages tirés sur le plan militaire des technologies spatiales, il n'est dès lors pas surprenant que de plus en plus de pays cherchent à se doter de moyens de neutralisation et même à se prémunir contre ceux-ci. Il s'agit de moyens qui peuvent empêcher un adversaire de tirer profit de l'espace par des perturbations ou des destructions. Ces moyens se présentent sous de multiples formes. Ici, à la Conférence du désarmement, nous avons déjà discuté de plusieurs d'entre elles, notamment :

- Des armes à énergie cinétique, qui utilisent la force physique pour endommager ou détruire physiquement un objet, telles que les missiles antisatellites ;

- Des armes à énergie non cinétique, qui utilisent de l'énergie à haute intensité pour aveugler ou endommager un objet, telles que les lasers ;
- Des dispositifs électroniques, qui utilisent des signaux électromagnétiques pour surcharger ou induire en erreur des signaux de satellites ; et
- Des moyens cybernétiques, qui se concrétisent par des offensives de nature logicielle contre des systèmes de contrôle ou de commandement.

Il est devenu évident que les États considèrent de plus en plus ces moyens comme des composantes élémentaires d'une armée moderne. L'interférence électronique est de plus en plus utilisée sur le champ de bataille, des armes antisatellites à ascension directe continuent d'être mises au point et de plus en plus de pays cherchent à élargir les mandats de leurs forces spatiales militaires. Quand on appréhende ces tendances à l'aune des relations tendues entre certaines des principales puissances spatiales mondiales, il semble probable que les satellites seront de plus en plus pris pour cibles. Ce dernier point est particulièrement inquiétant, car la destruction d'objets laisse dans l'espace des débris qui constituent une menace pour tous les objets spatiaux, et non pas seulement pour les objets militaires.

Comme les risques de déstabilisation profonde de l'environnement spatial s'accroissent, vous êtes nombreux à avoir participé à des débats pour prévenir l'éclatement d'un conflit en orbite ou au moins en atténuer les effets. Cependant, la vérification du respect des obligations est l'une des questions clivantes qui demeure présente dans nos discussions. Comme nombre d'entre vous s'en souviennent, l'une des raisons pour lesquelles certains États sont réticents à adopter l'approche du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, tel que l'ont proposé la Russie et la Chine, est qu'il n'est pas considéré effectivement vérifiable. Dans ce contexte, l'UNIDIR a mené des recherches sur les technologies spatiales actuelles et émergentes afin d'appréhender l'étendue et les limites d'un éventuel système de vérification dans l'espace. En comprenant les technologies, nous devrions pouvoir recentrer nos discussions sur les problèmes dont la vérification est possible dès à présent, tout en renvoyant les problèmes plus épineux à plus tard.

Avant d'examiner les technologies, l'UNIDIR a cherché à établir les critères auxquels devrait répondre un système de vérification. Beaucoup d'experts font souvent référence aux critères qui ont été établis par l'Ambassadeur des États-Unis, Paul Nitze, l'un des principaux architectes de la politique étrangère des États-Unis de l'après-Seconde Guerre mondiale. Ce dernier a déclaré sous serment devant le Congrès qu'un système de vérification devait être capable de détecter en temps voulu les violations significatives sur le plan militaire pour empêcher leurs auteurs d'en tirer profit. Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire que le système de vérification soit parfait, mais qu'il soit suffisamment efficace pour détecter les violations avant qu'un bénéfice puisse en être tiré. S'agissant de l'espace, les systèmes de vérification doivent être en mesure d'exécuter certaines fonctions pour atteindre ces objectifs. Premièrement, ils doivent détecter les objets et les activités dans l'espace. Deuxièmement, ils doivent être capables de reconnaître les objets et d'établir un lien entre ceux-ci et leur propriétaire. Enfin, ces systèmes doivent pouvoir procéder à un suivi continu des objets, qui soit au moins suffisant pour déterminer s'ils sont susceptibles d'être associés à des mesures d'intimidation.

Ce n'est pas la première fois que l'UNIDIR entreprend une étude sur la vérification dans l'espace. En 2010, l'UNIDIR abordait cette question en analysant les technologies de connaissance de l'environnement spatial pour déterminer quel pourrait être le système de vérification. Actuellement, la connaissance de l'environnement spatial fait référence aux connaissances et à la caractérisation de l'environnement spatial, ce qui inclut la position et les trajectoires des objets spatiaux et même la météorologie spatiale. La connaissance de l'environnement spatial s'appuie sur des capteurs qui détectent à distance les satellites, tels que des systèmes de télémétrie laser et radar et des télescopes optiques terrestres et spatiaux. Elle s'appuie également sur des processus informatiques complexes pour analyser des données brutes et produire des informations exploitables, telles que des avertissements relatifs aux collisions entre objets.

Il y a dix ans déjà, l'on découvrait qu'il était possible de détecter les lancements et les rentrées atmosphériques. Les radars et les satellites de détection lointaine peuvent détecter les tirs de roquettes et suivre leur trajectoire. Le suivi des activités en orbite s'est avéré cependant plus difficile. S'il a été alors possible d'observer de manière limitée ce que les objets faisaient en orbite, il n'a pas été possible de déterminer la fonction des satellites. Par conséquent, il a été conclu à ce moment-là qu'il fallait investir davantage dans les capacités mondiales de connaissance de l'environnement spatial avant de pouvoir mettre en œuvre un système de vérification efficace dans le cadre d'un accord.

Mesdames et Messieurs, dix années se sont écoulées et les technologies relatives à la connaissance de l'environnement spatial ont fait de grands progrès. Les évolutions dans trois domaines, à savoir l'augmentation du nombre de capteurs, l'amélioration de leur qualité et l'amélioration des capacités informatiques, permettent de dresser bien plus facilement un panorama des activités spatiales beaucoup plus clair et plus nuancé.

Tout d'abord, ces dix dernières années, le nombre de capteurs contribuant à la connaissance de l'environnement spatial a augmenté dans des proportions importantes dans le monde entier. Le système jugé le plus fiable est le réseau de surveillance de l'espace des forces aériennes américaines, qui regroupe plus de 30 télescopes dans l'hémisphère Nord. Ce réseau procède déjà au suivi de plus de 20 000 objets d'une dimension supérieure à 10 cm et enregistre des centaines de milliers de détections chaque jour. Les forces aériennes américaines poursuivent le développement de ce système en partenariat avec d'autres gouvernements, institutions et acteurs privés pour accéder à un plus grand nombre de télescopes aux quatre coins du globe. Il vient d'être annoncé, par exemple, que quatre satellites japonais embarqueront des capteurs de connaissance de l'environnement spatial pour le compte du Gouvernement des États-Unis, ce qui lui offrira une couverture de l'ensemble de l'hémisphère Sud, où les besoins sont les plus importants.

Le réseau optique scientifique international qui est basé en Russie a également accompli des progrès importants. Il inclut désormais plus de 50 télescopes de plus de 17 pays. Ces dix dernières années, ce réseau a multiplié par 200 son nombre de détections. D'autres pays, tels que la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni, déploient leurs propres capteurs spécialisés, qui sont reliés à un réseau international et viennent s'ajouter au nombre total de capteurs disponibles dans le monde entier.

Ce secteur commercial est en outre celui qui a enregistré les bénéfices les plus importants. Par exemple, ExoAnalytic Solutions, qui exerce seulement ses activités depuis 2008, a déjà déployé plus de 275 télescopes dans le monde. Grâce à son utilisation de technologies de série − c'est-à-dire des technologies qui ne sont pas conçues sur mesure −, cette société déploie des capteurs de mauvaise qualité dans le monde entier pour fournir une couverture plus persistante à son réseau de connaissance de l'environnement spatial. À ce titre, ExoAnalytic Solutions est devenu l'un des principaux fournisseurs de données aux fins de la connaissance de l'environnement spatial, dont les capacités sont parfois même supérieures à celles des forces aériennes américaines.

La deuxième évolution dans la connaissance de l'environnement spatial est l'amélioration des capteurs. Les nouvelles technologies de connaissance de l'environnement spatial permettent aux opérateurs d'observer des objets plus petits à des distances plus importantes et de manière plus détaillée. Par exemple, les forces aériennes américaines sont sur le point de déployer en ligne le nouveau système de clôture radar Space Fence. Grâce à ce radar qui est implanté en Australie, les États-Unis pourront détecter les objets d'une taille pouvant atteindre 1 cm, ce qui fera passer le catalogue d'objets dont un suivi pourra être effectif de 20 000 à plus de 200 000.

Les acteurs privés diversifient également le type de capteurs qu'ils déploient. Une société appelée Space Solutions Consulting met au point un radar-laser de détection et d'estimation de la distance par la lumière qui permet de réaliser une carte topographique d'un objet spatial situé à une distance pouvant atteindre 1 000 km. Ce système de détection et d'estimation de la distance par la lumière permet d'effectuer des relevés de satellites ayant besoin de réparations potentielles. Cependant, cette même fonction permet également aux opérateurs de systèmes de connaissance de l'environnement spatial d'observer la forme d'un objet spatial et de tirer certaines conclusions sur sa fonction. De la même façon,

d'autres sociétés utilisent des signaux radio pour élaborer des cartes mettant en évidence les transmissions entre la Terre et son orbite, ce qui sera particulièrement utile compte tenu du renforcement des capacités de brouillage.

Pour terminer, la troisième évolution dans la connaissance de l'environnement spatial concerne l'amélioration des capacités informatiques. Les pouvoirs publics et les entreprises s'appuient sur des ordinateurs plus rapides, l'apprentissage automatique et même l'informatique en nuage pour traiter une quantité de données bien plus importante qu'avant. L'intelligence artificielle est également utilisée pour optimiser l'utilisation de capteurs partout dans le monde, ce qui offre la possibilité à un système unique de compiler des données de nombreuses sources différentes. Ces données compilées entrent dans l'élaboration de nombreux produits de connaissance de l'environnement spatial, tels que les catalogues d'objets spatiaux, les analyses de conjonction et même les évaluations de menaces.

Il convient également de noter que la coopération se renforce dans la connaissance de l'environnement spatial. Un nombre d'acteurs plus important qu'auparavant partagent des données. L'ajout de plusieurs couches de données permet de se faire une meilleure idée des activités d'un objet et, dans une certaine mesure, de ses capacités. Comme un plus grand nombre de capteurs partagent des données disparates, il est non seulement possible de détecter les objets mais également de les reconnaître. Pour reconnaître un objet, il est nécessaire de savoir ce qu'il peut faire et de déterminer à qui il appartient.

À l'heure actuelle, contrairement à de nombreux systèmes civils de connaissance de l'environnement spatial, qui sont surtout axés sur la détection, les opérateurs de systèmes militaires de connaissance de l'environnement spatial investissent depuis de nombreuses années dans la caractérisation d'objets spatiaux, en incluant leurs capacités et leurs restrictions. De nombreuses études dans ce domaine débouchent sur des programmes qui s'appuient sur l'apprentissage automatique pour reconnaître et suivre les objets dans l'espace. Cette méthodologie permet d'élaborer des gabarits et des profils spécifiques qui peuvent être utilisés ultérieurement pour caractériser des objets similaires. Comme certains d'entre vous le savent déjà, mon collègue, M. Moriba Jah, qui est désormais chercheur non résident de l'UNIDIR, participe actuellement à ces travaux à l'Université du Texas d'Austin. C'est lui qui a émis l'avis d'expert selon lequel les outils nécessaires pour reconnaître correctement des objets spatiaux existaient déjà. Il suffit d'associer les bonnes pièces entre elles.

La caractérisation des objets spatiaux permet également d'évaluer les menaces. Dans le domaine de la gestion des risques, une menace est caractérisée par une intention, des circonstances favorables et des moyens s'y rapportant. À ce titre, des opérateurs de systèmes de connaissance de l'environnement spatial mettent au point des algorithmes qui peuvent répertorier les objets spatiaux exposés à un risque provenant d'autres objets situés à proximité. Pour cela, ils passent au crible des millions de trajectoires potentielles et répertorient les cibles susceptibles d'être visées par des moyens présumés. Une société en particulier, Analytical Graphics, Inc., commercialise déjà auprès de ses clients ces analyses sous forme de produits aux fins de connaissance de l'environnement spatial.

Bien que ces analyses de menaces permettent de repérer les circonstances favorables et éventuellement les moyens, elles ne peuvent toujours pas déterminer l'intention s'y rapportant. Des travaux de recherche sont cependant également menés dans ce domaine. Space Strategies Consulting, que j'ai mentionné précédemment, a récemment obtenu une subvention du Gouvernement canadien pour mettre au point un programme d'intelligence artificielle capable de balayer l'Internet pour trouver des données contextuelles sur un objet spatial particulier. Cela s'apparente à une approche traditionnelle d'acquisition de renseignements, à la différence près qu'elle est effectuée à une échelle bien plus importante et à une vitesse bien plus rapide. En accumulant des éléments contextuels sur un objet spatial, tels que des notifications de lancement, des descriptions de charges utiles et même des politiques spatiales, il est possible de constituer un dossier sur une intention, comme un détective le ferait dans une enquête criminelle. Si cela ne débouche pas forcément sur un élément de preuve directe d'une intention, cela peut contribuer à déterminer plus clairement la nature d'un objet spatial en y associant des données empiriques.

Qu'est-ce que tout cela signifie ?

Premièrement, il est probable que le ciel devienne, dans un proche avenir, un poste d'observation presque ininterrompue. Les capteurs seront tellement nombreux dans le monde et dans l'espace qu'il sera extrêmement difficile de dissimuler des activités spatiales. De plus, différents opérateurs de systèmes de connaissance de l'environnement spatial pourront recouper des informations. Deuxièmement, les types de mesures de la connaissance de l'environnement spatial se diversifient, ce qui signifie qu'il sera possible d'ajouter de la couleur et du contraste au tableau actuel des activités spatiales à l'aide de ces données plus nombreuses et variées. Pour terminer, il est probable que les nouveaux programmes informatiques permettent de recueillir au moins quelques preuves significatives liées aux intentions. Bien qu'elle ne soit pas parfaite, cette approche fournira néanmoins des informations utiles pour évaluer les menaces.

Que peut-on réaliser avec toute cette technologie ?

Comme cela a été indiqué au début de cette présentation, l'objectif de cette analyse est d'extrapoler ce que pourrait être la portée d'un accord sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Bien qu'il ne soit pas possible de tout vérifier, il pourrait être possible de vérifier au moins une partie des menaces pour la sécurité dans l'espace.

À ce jour, le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace est la seule proposition d'accord qui exige une vérification efficace. Cette interdiction complète de toutes les armes dans l'espace place la barre très haut en matière de vérification. La portée de cette proposition est problématique en raison de la double fonction ou des multiples fonctions de certains objets spatiaux. Par exemple, les véhicules co-orbitaux capables d'éliminer des débris spatiaux peuvent aussi éliminer des satellites totalement fonctionnels de manière agressive ou hostile. Aujourd'hui, un système de connaissance de l'environnement spatial pourrait détecter et même inventorier correctement l'intégralité des moyens dont dispose un véhicule co-orbital en temps opportun mais conclure à tort que l'objet a pour seule mission la réparation ou le ravitaillement. En orbite géosynchrone, où les objets sont relativement proches, un véhicule co-orbital pourrait attaquer un satellite se trouvant à proximité de lui avant qu'un opérateur ne puisse intervenir. Dans ce contexte, en dépit des progrès majeurs qui ont été accomplis, les technologies de connaissance de l'environnement spatial ne semblent toujours pas suffisamment sophistiquées pour établir un système de vérification efficace aux fins d'une prévention complète du déploiement d'armes dans l'espace.

Cependant, il convient d'examiner, à l'exclusion de ces normes élevées, quelles autres approches moins ambitieuses pourraient être vérifiables. L'une d'entre elles porterait sur des restrictions à l'égard de certains comportements.

L'une des solutions serait d'interdire la destruction internationale d'objets en orbite. Comme nous savons déjà que les lancements et les désintégrations en orbite sont détectables, ces activités pourraient être surveillées. Cependant, cela ne répond pas aux critères que nous avons fixés pour les systèmes de vérification, car la détection ne serait possible qu'après la destruction du ou des satellites concernés. Il n'y aurait en effet pas le temps d'empêcher un adversaire de tirer profit de l'infraction commise, en particulier si plusieurs satellites étaient détruits de manière simultanée. Par conséquent, cette approche s'avère également inadaptée si une vérification efficace est essentielle.

Une autre solution similaire consisterait à interdire les essais d'armes de destruction de satellites. Il est possible de détecter et de surveiller ces activités et la destruction d'un seul objet dans l'espace ne conférerait pas nécessairement d'avantage à un adversaire. Les essais pourraient néanmoins être effectués avec des cibles virtuelles ne générant pas de débris. Cette approche pourrait également être largement acceptable pour la communauté internationale, ne serait-ce que parce que les grandes puissances spatiales sont celles qui ont le plus à perdre de la création de débris résultant d'essais d'armes antisatellites. Les opérateurs spatiaux civils et commerciaux soutiendront aussi probablement cette approche.

Cependant, les satellites ne sont pas uniquement détruits par des missiles. Ils peuvent également être détruits par des véhicules co-orbitaux. Bien qu'il soit désormais possible de procéder au suivi des véhicules co-orbitaux, même petits, en orbite

géosynchrone, il reste difficile de déterminer exactement leurs intentions. Pour réduire la perception de menaces que font peser ces objets, il pourrait être envisagé de définir une distance minimale obligatoire à respecter entre les objets spatiaux. En cas de non-respect, la partie souhaitant protéger ses biens pourrait prendre des mesures de prévention ou de dissuasion, dans l'espace ou sur terre. De la même façon, il pourrait également être interdit de placer un trop grand nombre d'objets à proximité des objets d'un système. Un acteur pourrait, par exemple, se voir interdire le déploiement d'un nombre trop élevé de véhicules co-orbitaux près de satellites appartenant à la même constellation, telle que la constellation du système mondial de localisation (GPS). En restreignant la distance à laquelle les objets spatiaux peuvent se rapprocher les uns des autres et le nombre d'objets autorisés à se rapprocher simultanément, une menace pourrait être détectée et la partie ciblée disposerait de suffisamment de temps pour réagir, même si cette réaction n'avait pas lieu dans l'espace. Parmi toutes les solutions, cette approche permettrait de parvenir aux meilleurs résultats concernant la détection d'infractions en temps opportun. Il appartiendrait cependant à la communauté internationale de déterminer quelle distance et quel nombre de véhicules en approche constituent une menace significative sur le plan militaire.

La définition d'une norme minimale de distance de sécurité entre des satellites aurait d'autres avantages. D'une part, cette disposition serait sans doute acceptable si elle était intégrée dans un cadre plus général de gestion du trafic spatial. Aujourd'hui, un appel généralisé est exprimé en faveur d'un renforcement de la réglementation des activités spatiales, compte tenu de l'accélération du déploiement d'objets en orbite, en particulier en orbite terrestre basse. Même les acteurs commerciaux réclament de nouvelles réglementations qui définiraient des « règles de circulation » pour les orbites terrestres qui sont de plus en plus encombrées. Il pourrait être plus acceptable pour la communauté internationale d'élaborer des règles de gestion du trafic spatial, y compris des distances de sécurité basées sur des préoccupations relatives à la sécurité, plutôt que d'essayer d'interdire le déploiement de catégories spécifiques de technologies militarisées. Il serait également peut-être jugé plus intéressant d'établir un réseau mondial de connaissance de l'environnement spatial s'il était au service de la gestion du trafic spatial dans son ensemble plutôt que d'établir un système dédié exclusivement aux menaces pour la sécurité. Dans ce cas, il ne serait pas nécessaire d'examiner ces nouvelles règles à la Conférence du désarmement où, admettons-le, les discussions avancent plutôt lentement. La communauté internationale pourrait examiner et mettre au point un régime mondial de gestion du trafic spatial dans d'autres instances, telles que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Cela aurait pour autre avantage de rassembler autour des négociations tout un éventail d'acteurs et de ressources, tels que des agences spatiales civiles ainsi que des acteurs commerciaux et du monde universitaire. Cet appui pourrait être très utile pour soulever la volonté politique nécessaire à l'adoption de règles officielles relatives aux activités spatiales.

Pour conclure, il est vrai que les technologies de connaissance de l'environnement spatial ont considérablement évolué ces dix dernières années. Même si des progrès ont été enregistrés concernant le nombre et la qualité des capteurs ainsi que concernant la puissance de calcul, cette technologie ne répond toujours pas aux normes requises pour une interdiction complète des armes dans l'espace. Il existe toutefois des approches moins ambitieuses qui pourraient aujourd'hui faire l'objet d'accords effectivement vérifiables. La première approche serait d'interdire les essais d'armes de destruction de satellites. La deuxième consisterait à définir des distances de sécurité pour les satellites ainsi qu'un nombre maximal d'objets autorisés à approcher un système unique. Ces deux solutions pourraient être incluses dans un système mondial de gestion du trafic spatial établissant les règles de circulation non seulement pour les acteurs spatiaux militaires mais également pour tous. En définissant des normes de conduite, il sera plus facile de repérer les anomalies susceptibles de représenter une menace pour d'autres objets spatiaux. En intégrant ces approches dans un cadre élargi, il serait ainsi possible de renforcer le régime de sécurité de l'espace sans faire face aux nombreuses questions controversées qui bloquent souvent actuellement les progrès en matière de dialogue.

Si vous souhaitez davantage d'informations à ce sujet, nous publierons notre rapport sur la vérification à l'automne prochain. Je vous encourage également à lire les principales conclusions du rapport sur la sécurité dans l'espace que nous venons de publier. Si vous avez des questions, vous pouvez me contacter.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Daniel Porras pour son intervention. Je tiens à remercier sincèrement nos intervenants pour leur exposé très détaillé, avisé et, bien sûr, approfondi sur le sujet. Je voudrais à présent donner la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Liddle (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je tiens à me joindre à vous pour remercier les intervenants pour leur contribution à notre discussion cet après-midi.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prononcer ce discours au nom des pays suivants − Allemagne, Australie, Canada, France et Nouvelle-Zélande − et de mon pays, le Royaume-Uni. Aujourd'hui, le monde dépend plus que jamais des biens spatiaux pour sa prospérité et sa sécurité. Toutes les nations tirent déjà des avantages considérables du développement des technologies spatiales dans des domaines tels que l'observation de la Terre pour l'agriculture, le positionnement mondial pour la navigation maritime et aérienne, la télédétection pour les changements climatiques, les télécommunications et la surveillance météorologique. Cependant, l'espace offre encore des possibilités immenses qui ne sont pas exploitées.

Du fait de cette volonté de tirer parti de ces possibilités conjuguée aux récentes innovations, les coûts de lancement ont considérablement diminué, ce qui permet à de plus en plus de pays de mener des activités spatiales et à de plus en plus de sociétés commerciales d'accéder à l'espace et d'y mener des opérations.

Cependant, plus il y a de biens dans l'espace, plus il y a congestion, ce qui engendre un accroissement du risque de collision, une multiplication des débris et un risque de raréfaction des orbites viables. Avec la démocratisation croissante de l'espace, tous les intervenants seront tenus de préserver la stabilité, la sécurité et la viabilité de l'environnement spatial. Dans de nombreux cas, les menaces pour l'espace ne découlent pas seulement des objets mais aussi de l'absence de communication entre opérateurs ou de connaissance des intentions de l'opérateur. Dans un environnement viable, les acteurs en jeu actuellement pourront continuer de mener leurs activités sans interruption majeure, et les nouvelles puissances spatiales et les entreprises seront assurées que le domaine demeure accessible à l'avenir.

Lors d'une récente conférence Wilton Park, des experts de 13 pays, y compris du nôtre, ont examiné de quelle façon les normes de conduite pourraient contribuer à atténuer les menaces et préserver la viabilité et la sécurité pour tous de l'espace. Cette conférence portait sur quatre domaines d'intervention dans lesquels des normes de conduite pourraient être convenues pour les États et qui peuvent être résumées comme suit.

Premièrement, s'agissant du lancement, compte tenu de l'essor soutenu de son industrie, ceux qui mènent actuellement des activités spatiales ont compris qu'il fallait veiller à convenir de normes minimales de sécurité et à les respecter, à publier en temps opportun des notifications et à ce que les opérateurs expliquent quelles activités leurs engins spatiaux vont mener et quelles seront leurs incidences.

Deuxièmement, s'agissant de la gestion et de l'atténuation du problème des débris spatiaux, celui-ci doit être réglé à l'échelle mondiale et requiert une concertation entre les États et les acteurs commerciaux du secteur spatial. Il s'agit d'une question complexe, mais qui nécessite que les opérateurs prennent des mesures de réduction des débris couvrant toutes les phases des opérations spatiales, dont la phase de conception, la phase préalable au lancement, la phase d'exploitation et la phase de dégagement suite à la mission.

Troisièmement, s'agissant de la connaissance de l'environnement spatial, il est nécessaire de promouvoir la mise en commun méthodique de données relatives aux objets et aux événements se produisant dans l'espace et d'améliorer la qualité de ces données pour préserver la viabilité et la sécurité dans l'espace. En raison de l'augmentation des données disponibles, nous devons nous assurer que les données proviennent de sources

indépendantes, qu'elles sont vérifiables et qu'elles sont exactes. La communication non seulement des produits mais aussi des algorithmes renforce la confiance. Nous devons aussi améliorer les voies de communication entre les opérateurs concernant les incidents liés aux conjonctions.

Quatrièmement, s'agissant des opérations en orbite et de proximité, un objet qui se rapproche d'un autre peut être une source d'inquiétude, notamment si l'objet en approche ne fait pas preuve de coopération. Avec la mise au point de capacités de prestation de services en orbite et de retrait actif des débris, les objets vont de plus en plus fréquemment se retrouver très proches les uns des autres. Pour atténuer les risques d'erreur de calcul, il sera important d'élaborer des lignes directrices énonçant les normes de fonctionnement pour la prestation de services en orbite et le retrait actif de débris. Il sera également crucial de disposer de voies de communication ouvertes pour les situations dans le cadre desquelles les erreurs de calcul peuvent entraîner la perception de l'existence d'une menace pour un objet.

Le Royaume-Uni a soumis le rapport complet sur la conférence Wilton Park, qui est intitulé « Activités spatiales : sur la voie de l'élaboration de protocoles sur les normes de conduite », en tant que document officiel (CD/2164) de la Conférence du désarmement. Il n'a pas été affirmé que la conférence Wilton Park avait trouvé toutes les réponses : le rapport pose de nombreuses questions importantes qui devront être examinées attentivement pour chaque norme. Cependant, il ressort des principaux enseignements de cette conférence que les solutions mondiales requièrent la coopération de tous les intervenants dans l'espace pour communiquer des données, améliorer les communications, concevoir leurs missions et biens spatiaux dans une optique de réduction des débris, adhérer à de meilleures normes pour les lancements et établir des processus minimaux avant d'entreprendre des opérations d'un type nouveau et original.

Monsieur le Président, pour préserver l'espace pour le bien de tous, nous devons parvenir à un accord sur la façon de relever les défis qui se posent pour sa sécurité et pour sa viabilité. Les difficultés en matière de vérification sont bien connues − il existe des limites concernant les éléments vérifiables lorsqu'un bien a été lancé. Nous n'avons pas de définition commune de ce que nous entendons par « arme spatiale », et les objets qui sont capables de manœuvrer peuvent, en théorie, être utilisés à des fins offensives. Nous devrions plutôt chercher à établir une interprétation commune des comportements responsables dans l'espace. Dans un premier temps, la Conférence du désarmement pourrait encourager toutes les nations spatiales à présenter leurs politiques spatiales nationales et leurs réglementations nationales pour les acteurs commerciaux et les autres acteurs. Encourager ce type d'échange pourrait jouer un rôle crucial dans la réduction des risques de conflits dans l'espace.

Nous nous félicitons de l'adoption en juin, par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, d'un préambule et de 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Cela montre que le Comité est capable de définir des normes spatiales internationales. Nous nous réjouissons à la perspective d'examiner comment concrétiser ces lignes directrices et de réfléchir aux sujets pouvant faire l'objet de nouvelles lignes directrices.

À l'heure d'examiner comment progresser sur la question de l'espace, nos pays continuent de croire que la meilleure façon de répondre aux menaces posées par les biens dans l'espace à ce stade est de mettre au point des normes de conduite ou des instruments juridiquement non contraignants. Les nouveaux processus multilatéraux sur l'espace devraient porter sur les questions fondamentales des intentions et des comportements dans l'espace, qui sont les moyens les plus efficaces pour faire en sorte que l'espace reste sûr et viable dans l'intérêt de tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur du Royaume-Uni pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi d'emblée de vous remercier, vous et votre équipe, pour votre très bon travail et les efforts acharnés que vous avez déployés au cours de votre présidence pour essayer d'aboutir à un consensus à la Conférence. Je tiens aussi à remercier les intervenants pour leurs exposés.

Monsieur le Président, les États-Unis ont maintes fois expliqué en détail leurs préoccupations concernant les définitions et les vérifications liées aux objets dans l'espace, en particulier en ce qui concerne le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace qui a été soumis à cette instance par la Russie et par la Chine. Nous avons fourni par le passé des analyses approfondies des principales lacunes de ce projet de traité dont certaines viennent d'être exposées par Daniel Porras.

Au lieu de répéter longuement ces arguments, je voudrais appliquer les dispositions du projet de ce prétendu traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace à des exemples concrets de systèmes d'armes − en particulier les armes terrestres −, qui sont conçus pour endommager des engins spatiaux, les détruire ou perturber leur fonctionnement en orbite, dans l'optique d'approfondir le débat dans cette instance. J'espère que mes collègues trouveront que cette approche expose les difficultés auxquelles nous nous heurtons dans l'examen de cette question à la Conférence du désarmement. J'espère également vous faire appréhender dans quelle mesure le projet de traité, dans sa forme actuelle, ne peut contribuer à la paix et à la sécurité internationales et examiner certaines mesures pragmatiques que nous pourrions engager pour renforcer de manière effective la sécurité de l'environnement extra-atmosphérique.

Permettez-moi de commencer par les menaces pesant sur les objets spatiaux. En dépit de ce que les partisans du projet de traité voudraient nous faire croire, la menace la plus importante pesant aujourd'hui sur les satellites n'est pas liée aux armes se trouvant dans l'espace mais aux armes antisatellites se trouvant sur terre qui sont conçues pour détruire ou endommager des objets spatiaux ou pour en perturber le fonctionnement normal. Les défenseurs du projet de traité voudraient nous faire croire que les dispositions de l'article II du projet de texte interdiraient dans les faits ces types de menaces terrestres, en faisant référence au libellé de l'article II qui obligerait les parties « à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux appartenant aux États parties au Traité ».

Chacun devrait cependant comprendre dans cette salle qu'en dépit de ces affirmations, rien n'interdit dans ce projet de traité, y compris à l'article II, la mise au point, la mise à l'essai, la production, le stockage ou le déploiement de ces armes antisatellites terrestres. Plus important encore, en dépit de l'expression de vives préoccupations relatives aux menaces pesant sur des objets spatiaux, la Russie et la Chine mettent au point et déploient aujourd'hui précisément ce type d'armes.

Examinons quelques exemples de types de systèmes terrestres qui sont effectivement mis au point et dans certains cas déjà déployés. Il est important de noter, encore une fois, que ces systèmes dont la mise au point et le déploiement ne seraient pas interdits par le projet de traité sont mis au point par ces mêmes États qui insistent pour que le traité soit adopté.

Intéressons-nous pour commencer à la Russie qui met au point un système conçu pour perturber ou endommager des objets spatiaux. L'année dernière, le Président russe, M. Poutine, a annoncé le déploiement d'une arme terrestre appelée Peresvet qui est un système de combat à faisceau laser. Le Ministère de la défense russe a déclaré publiquement que ce système était conçu pour « combattre les satellites ». Nos collègues russes n'ont pas expliqué ce qu'ils entendaient par « combattre les satellites », mais les États-Unis sont convaincus que cela signifie que le laser Peresvet a été conçu pour endommager les satellites d'autres nations ou en perturber le fonctionnement normal. Je recommanderais simplement à mes collègues d'interroger leurs collègues de la délégation russe à propos du laser Peresvet la prochaine fois qu'ils auront l'occasion de s'entretenir avec l'un d'entre eux. J'insiste pour dire que les partisans du projet de traité affirment que le paragraphe sur la menace ou l'emploi de la force interdirait la mise au point d'armes qui pourraient être utilisées contre les objets spatiaux, y compris des lasers terrestres conçus pour endommager les satellites. Pourtant, le Président russe proclame avec ardeur que son pays dispose de ces capacités, sans expliquer dans quelle mesure la mise au point par la Russie de ces systèmes, qui menacent les objets spatiaux, peut être compatible avec ses déclarations publiques en faveur de la maîtrise des armements dans l'espace.

Permettez-moi ensuite de m'intéresser à ce système qui est conçu pour « détruire » les objets spatiaux, tels qu'ils sont définis dans le projet de traité. Comme beaucoup d'entre vous le savent dans cette salle, en 2007, la Chine a lancé un missile terrestre qui a détruit délibérément un satellite météorologique chinois dont les 3 000 morceaux de débris se sont retrouvés en orbite, car le missile chinois avait été conçu pour frapper le satellite à l'aide de sa force cinétique. La plupart de ces débris, qui sont toujours en orbite aujourd'hui, menacent sans distinction tous les engins spatiaux en orbite terrestre basse. Actuellement, nos collègues chinois sont les premiers à défendre l'idée selon laquelle la teneur du projet de traité relatif à la menace ou à l'emploi de la force interdirait la mise au point et le déploiement de systèmes terrestres. Cependant, les États-Unis estiment que la Chine a accompli des progrès grâce au déploiement du système de missiles mis à l'essai en 2007. Comme la Russie, la Chine n'a jamais essayé de rendre compatibles ses activités relatives à la mise au point de ce système et ses déclarations publiques en faveur de la maîtrise des armements dans l'espace. Le fait même que la Chine déploie ces armes suggère qu'elle est disposée à les utiliser lors d'un conflit. Les répercussions de l'emploi de ces armes qui sont source de débris pour la sécurité et la viabilité à long terme de l'environnement extra-atmosphérique sont très importantes. Il est tout aussi important de noter que la Russie met au point actuellement un missile antisatellite terrestre similaire. Ces armes antisatellites terrestres sont déstabilisatrices et constituent une menace importante pour l'environnement extra-atmosphérique. Si elles avaient véritablement la volonté de prévenir l'extension des conflits à l'espace, la Russie et la Chine abandonneraient leurs travaux concernant ces systèmes.

Ces exemples montrent clairement que la Russie et la Chine estiment qu'il est actuellement acceptable d'attaquer des satellites en orbite depuis le sol, en dirigeant de l'énergie ou en tirant des missiles. Dans le même temps, ces pays font part de manière hypocrite de leurs préoccupations à l'égard des attaques visant les satellites et sont les premiers à défendre ce projet de traité.

De plus, je tiens à rappeler à mes collègues le discours que les États-Unis ont prononcé devant cette instance il y a exactement un an jour pour jour à propos des activités en orbite d'un satellite du Ministère russe de la défense. En raison du comportement anormal de ce satellite, les États-Unis se sont interrogés sur les intentions de la Russie. Ce comportement s'est avéré tellement incompatible avec la fonction qui avait été déclarée que les observateurs ont pu remettre en question l'engagement politique de la Russie de ne pas être la première à déployer des armes dans l'espace, ce qui lui serait également interdit en vertu du projet de traité. Je tiens également à préciser que l'expression « non-déploiement en premier » est sans doute inappropriée, car nous sommes nombreux à savoir dans cette salle que l'Union soviétique a déployé des systèmes antisatellites co-orbitaux dans les années 70. Il serait donc probablement plus approprié de parler de « non-déploiement en deuxième ».

Ces exemples montrent qu'il n'existe pas de solution de maîtrise des armements à l'heure actuelle pour régler ce problème et que le projet de traité qui comporte des vices de fond n'était pas, n'est pas et ne sera jamais la solution aux nombreuses menaces qui pèsent sur le milieu spatial. Au contraire, ces exemples nous rappellent qu'il subsiste encore des divergences très profondes concernant des questions importantes et fondamentales, telles que ce qu'on entend par une « arme » et la manière dont le projet de traité peut s'appliquer aux armes terrestres. De plus, nous devons conclure que les pays préconisant d'appuyer les efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace ont décidé de manière hypocrite et cynique de poursuivre malgré tout la mise au point d'armes antisatellites terrestres.

Dans le droit fil des efforts qu'ils déploient pour renforcer la stabilité dans l'espace, les États-Unis continueront quant à eux de poursuivre les mesures de transparence et de confiance bilatérales et multilatérales visant à encourager un comportement responsable dans l'espace et son utilisation à des fins pacifiques, notamment en élaborant des normes de conduite dans l'espace et des bonnes pratiques pour les opérations spatiales et en faisant leur promotion.

À cet égard, je tiens à féliciter notre collègue du Royaume-Uni pour ses remarques et je me réjouis de la présentation par le Royaume-Uni du rapport de la conférence Wilton Park de 2019 sur la sécurité dans l'espace. Ce rapport est un document de réflexion important qui permet à cette instance d'examiner des mesures de transparence et de confiance efficaces, volontaires et pragmatiques ainsi que des lignes directrices connexes définissant les comportements responsables dans l'espace.

Dans ses remarques, notre collègue du Royaume-Uni souligne un point important : la sécurité des vols spatiaux est un problème d'envergure mondiale et il est dans l'intérêt supérieur de tous de continuer d'encourager les comportements sûrs et responsables dans l'espace, tout en mettant l'accent sur la nécessité d'une transparence internationale. Pour intensifier la mise en commun de données sur la position des satellites et réduire les risques de collision, les États-Unis mettent actuellement en œuvre une politique globale en matière de gestion du trafic spatial, aussi appelée STM.

Je tiens également à souligner la remarque de notre collègue du Royaume-Uni concernant l'importance de lignes directrices pour développer la prestation de services en orbite. Les États-Unis contribuent déjà à l'établissement d'une initiative menée par des acteurs du secteur qui est appelée Consortium for Execution of Rendezvous and Servicing Operations et dont le rapport sur les pratiques recommandées en matière de conception et de fonctionnement a été publié en février 2019. Les démarches volontaires, telles que la création de ce consortium, débouchent sur des propositions techniques et rationnelles sur le plan scientifique pour les États et les opérateurs spatiaux. Ces démarches sont préférables aux accords vagues et invérifiables qui peuvent avoir des répercussions négatives imprévues sur les utilisations innovantes ou bénéfiques de l'espace.

À cet égard, nous estimons que la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'ONU et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont un rôle à jouer dans le processus visant à élaborer ces mesures et ces bonnes pratiques en matière de transparence et de confiance, en tenant compte du mandat respectif de chaque instance et en faisant preuve d'une coordination appropriée pour éviter les chevauchements d'activité inutiles dans le cadre du système des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus.

M. Nikolaichik (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter d'avoir convoqué une séance spéciale sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Permettez-moi aussi de remercier les Ambassadeurs de Russie et du Chili ainsi que le représentant de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement pour leur intervention complète et instructive.

Le Bélarus considère que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est l'une des priorités principales dans le domaine de la sécurité internationale, de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. Nous sommes attachés au strict respect des instruments juridiques internationaux traitant des questions de fond, à leur élaboration et à leur universalisation pour réglementer les activités des États dans l'espace.

Le Bélarus soutient l'initiative « Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier ». Nous estimons que personne ne sera « deuxième » si cette initiative bénéficie d'un soutien universel et nous demandons à tous les États de s'y associer.

Même en comparant la situation avec 2018, une intensification des activités de mise au point et de mise à l'essai des technologies d'armements correspondantes commence à être observée. Le monde est pour ainsi dire à l'aube d'une course aux armements dans l'espace. À cet égard, nous estimons que l'appel qui a été lancé pour combler de manière préventive les lacunes juridiques existantes présente un caractère d'urgence sans précédent. Nous soutenons l'intensification des efforts visant à élaborer un accord international interdisant l'armement de l'espace.

Dans ce contexte, nous saluons le travail qui a été accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les experts se sont employés à analyser et à examiner les éléments de base d'un traité international potentiel.

Continuons de soutenir le projet de traité de la Russie et de la Chine pour éviter le déploiement d'armes dans l'espace.

En tant que membre du Groupe d'experts gouvernementaux, le Bélarus tient à déclarer que les débats se sont largement appuyés sur ce projet, qui pourrait être une bonne base pour engager des discussions sur l'élaboration de l'instrument juridique international correspondant. Nous sommes de la même façon bien conscients de la flexibilité dont les experts chinois et russes font preuve et de leur disposition à rechercher des compromis dans le cadre des travaux du Groupe. Nous déplorons l'impossibilité de parvenir à un accord sur le rapport du Groupe pour des raisons politiques. Nous sommes certains que ses travaux peuvent contribuer de manière constructive aux délibérations de la Conférence.

Nous invitons instamment les membres de la Conférence à mettre en place un organe subsidiaire approprié au cours de la session de 2020 et à veiller à la continuité des travaux de la Conférence au cours des sessions suivantes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole au Représentant du Pakistan.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Permettez-moi de commencer par vous remercier d'avoir convoqué cette séance sur ce sujet et de remercier les intervenants pour leur exposé détaillé et leurs contributions précieuses.

Monsieur le Président, les États sont de plus en plus nombreux à explorer et à utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins civiles et militaires. Le risque d'armement de l'espace s'accroît à mesure que notre dépendance à l'égard de l'espace s'intensifie. Nous sommes de plus en plus préoccupés par les menaces que font peser les capacités antisatellites sur la stabilité régionale et mondiale ainsi que sur la viabilité à long terme de l'espace. En l'absence d'instruments juridiques robustes réglementant la mise à l'essai, la mise au point et le déploiement d'armes antisatellites, d'autres États pourraient aussi s'engager dans la même voie en mettant en avant ces capacités. L'intégration potentielle de systèmes de missiles antimissiles balistiques et de leurs éléments dans des biens spatiaux rend cette question d'autant plus préoccupante.

Il est urgent d'éviter que l'espace ne devienne un nouveau théâtre de conflits ou un cadre favorisant une course aux armements. En tant qu'ardent partisan de la non-militarisation de l'espace, le Pakistan demande à nouveau à la Conférence du désarmement d'engager immédiatement des travaux de fond sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace pour combler pleinement les lacunes du régime juridique international régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui figure à l'ordre du jour de la Conférence depuis plus de trente-cinq ans, se prête tout à fait à l'ouverture de négociations. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, qui a été présenté conjointement par la Chine et la Russie, constitue à ce titre une base utile.

Les pays qui jouissent actuellement d'une suprématie dans l'espace ne devraient pas être aveuglés par cette perception. Leurs prouesses technologiques actuelles ne seront pas éternelles. D'autres pays rattrapent rapidement leur retard et, cette fois-ci, les pays en développement ne supporteront pas le fardeau de la non-prolifération et n'accepteront aucune restriction discriminatoire qui entraverait leurs activités dans l'espace.

Le Traité sur l'espace de 1967 affirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays et qu'elles sont l'apanage − c'est-à-dire le patrimoine commun − de l'humanité tout entière. Le Traité interdit le déploiement d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans l'espace, mais il ne dit rien en ce qui concerne d'autres types d'armes, tels que les armes classiques qui pourraient être utilisées pour frapper des cibles sur Terre ou

dans l'espace. De plus, il n'interdit pas l'utilisation de la force contre les objets spatiaux depuis la Terre. Ces questions doivent être abordées dans un traité complet sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace négocié à la Conférence.

Le Pakistan a accueilli avec satisfaction la création du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'expert pakistanais qui a fait partie de ce Groupe a contribué à ses travaux de manière approfondie et constructive. Ce Groupe a été tout près de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié en formulant des recommandations sur les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant. Nous déplorons qu'il n'y ait pas eu de consensus possible et que le Groupe n'ait pas réussi à approuver son rapport final.

Comme ma délégation l'a annoncé à la séance plénière de la Conférence du 28 mai, les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie et du Pakistan ont signé une déclaration conjointe sur le non-déploiement en premier d'armes dans l'espace. Celle-ci démontre concrètement notre résolution à n'être en aucune façon les premiers à déployer des armes de quelque nature que ce soit dans l'espace et à faire tout notre possible pour empêcher que l'espace ne devienne le théâtre d'affrontements militaires et pour assurer la sécurité des activités spatiales. Nous encourageons également les autres puissances spatiales responsables à suivre cet exemple.

Pour conclure, permettez-moi de souligner, Monsieur le Président, que le Pakistan considère que ces mesures volontaires ne peuvent se substituer à des obligations juridiquement contraignantes découlant d'un traité, bien qu'il ait bien conscience de l'intérêt des mesures de transparence et de confiance en vue de favoriser la confiance entre les États. Le régime juridique international régissant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique présente des lacunes évidentes qui peuvent uniquement être comblées par un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace interdisant le déploiement d'armes dans l'espace ainsi que la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Pakistan pour sa déclaration. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, tout d'abord, s'agissant des accusations irrationnelles qui viennent d'être prononcées par l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique concernant la politique de défense nationale de la Chine et l'édification de nos moyens de défense nationaux, nous tenons à faire part de notre vive opposition et à déclarer que nous les jugeons inacceptables. Depuis mon retour à la Conférence en janvier dernier, j'ai plusieurs fois saisi l'occasion d'exposer dans leur intégralité les grandes orientations en matière de défense et de relations extérieures de mon pays dans cette instance, y compris celles qui concernent la maîtrise multilatérale des armements. Je tiens à réaffirmer que la Chine applique un plan d'action en matière de défense nationale de nature défensive. Nous sommes attachés à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et nous exhortons la communauté internationale à engager immédiatement des travaux visant à prévenir l'armement de l'espace et une course aux armements, en demandant la conclusion à cette fin d'un traité international. Les grandes orientations, les propositions et les actions de notre pays démontrent pleinement qu'il n'a pas de stratégie ni de plan visant à assurer sa suprématie dans l'espace par l'emploi de la force ou de systèmes d'armes dans cet environnement.

La Chine et la vaste majorité des membres de la communauté internationale accordent une grande importance à l'espace et pressent inlassablement la Conférence à négocier et à conclure un traité international visant à prévenir son armement et une course aux armements. Cela s'explique d'une part par le développement à un rythme soutenu des technologies spatiales, ce qui a des répercussions sur les intérêts légitimes en matière de sécurité de tous les membres de la communauté internationale mais aussi sur les intérêts plus larges en matière de développement économique et social. Il existe une autre explication importante qui est liée à la stratégie d'une grande puissance − celle qui vient de critiquer la Chine dans son intervention − dont l'ambition est d'assurer sa suprématie dans l'espace. En tant que plus grande superpuissance militaire au monde, quelle est la vision de

ce pays à l'égard de l'espace ? Quelles sont ses intentions pour l'espace ? Quel type de plan stratégique a-t-il établi ? Quels types de moyens met-il au point dans l'espace ? Ses capacités militaires, qu'elles soient déployées sur terre ou dans l'espace, peuvent menacer les biens d'autres pays dans cet environnement. Chacun de ses faits et gestes dans l'espace a des répercussions sur le monde entier. Quel type de stratégie spatiale ce pays a-t-il ? J'estime qu'il n'est pas nécessaire que je l'expose à nouveau ici. Il existe de nombreuses sources accessibles à tous et chacun a eu amplement la possibilité de bien comprendre cette stratégie en s'appuyant sur les déclarations répétées de ce pays, y compris concernant la stratégie actuelle du gouvernement de renforcement de l'armement de l'espace. Elle inclut même, entre autres, la création explicite d'une force spatiale et d'un commandement spatial. Je tiens à saisir cette occasion pour demander à notre expert de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) si son instance mène également des recherches sur cette question. En tant que véritables experts de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, quelle est votre analyse de la stratégie spatiale et du programme d'armement des États-Unis ? Quelles en sont les répercussions négatives ? Est-ce que vous menez des recherches sur cette question ?

Lorsque l'Ambassadeur des États-Unis était Président de la Conférence, j'ai déclaré pendant une discussion thématique que la Chine n'était pas les États-Unis, que la Chine ne deviendrait pas les États-Unis et que la Chine ne suivrait pas la stratégie nucléaire des États-Unis. Cette approche s'applique également aux questions liées à l'espace. Contrairement aux États-Unis, la Chine ne considérera jamais l'espace comme son pré carré en jugeant ensuite toutes les activités d'autres États dans cet environnement comme une menace ou en se servant de prétendues menaces posées par d'autres pays comme prétexte pour poursuivre une stratégie de suprématie dans l'espace. S'agissant des accusations qui viennent d'être portées contre la Chine par la délégation des États-Unis, je tiens à poser quelques questions à l'Ambassadeur des États-Unis, qui vient de porter des accusations quant à de prétendus essais et programmes de mise au point d'armes. Est-ce que les États-Unis ont mené de telles activités ? Est-ce qu'ils ont de telles ambitions ? Il y a longtemps déjà, les États-Unis ont eu à leur disposition les moyens militaires extra-atmosphériques les plus perfectionnés, à la fois pendant la course aux armements au moment de la guerre froide et une fois la guerre froide terminée. Parmi les mesures que vous avez mentionnées, combien ont été entreprises par votre pays ? Je voudrais poser une autre question à la délégation des États-Unis. Comment est-ce que votre pays réagirait dans le cadre de la maîtrise multilatérale des armements si ce n'était pas lui mais un autre pays qui se comportait comme je viens de l'exposer, en cherchant à s'imposer dans l'espace, en s'appuyant sur la plus puissante force militaire et en faisant peser la menace la plus importante pour la sécurité dans l'espace ?

Je tiens à souligner la raison pour laquelle la Chine s'emploie à prévenir l'armement et la course aux armements dans l'espace ainsi que la raison pour laquelle la Chine, en collaboration avec la Fédération de Russie, présente un projet de traité à la Conférence. La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies que nous avons proposée a remporté un appui considérable à chaque fois qu'elle a été présentée devant l'Assemblée générale, ce qui montre combien la communauté internationale est profondément préoccupée par ce sujet. Notre action vise à répondre aux menaces les plus importantes liées à l'espace. Elle vise les pays qui disposent d'une stratégie, d'un plan ou d'un programme de mise en point d'armes ayant pour objet d'asseoir leur suprématie dans l'espace. Tel est l'objectif visé par notre action concernant cette question.

S'agissant du projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace qui a été proposé par la Chine et la Fédération de Russie, la délégation chinoise, en tant que partisan, sait que ces recommandations sont insuffisantes pour régler tous les problèmes liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce projet de traité ne peut être la panacée. Les approches relatives à ces menaces diffèrent selon les pays concernés. Je peux seulement affirmer que le projet de traité proposé par la Chine et la Fédération de Russie tient compte de l'approche spécifique de nos deux pays à l'égard de cette question, au titre de laquelle nous estimons qu'il est possible de résoudre les questions de l'armement et de la course aux armements dans l'espace à la fois rapidement et dans les meilleurs délais possible. Évidemment, les autres pays peuvent avoir d'autres approches et nous nous réjouissons du fait qu'ils interrogent et examinent le contenu de notre projet.

Les États-Unis ont soumis un document de travail très détaillé sur notre texte, qui inclut des questions sur son contenu, et la Chine et la Fédération de Russie ont présenté un document de travail officiel à la Conférence qui répond à ces questions. Je considère que ces échanges, y compris certaines remarques qui ont été formulées aujourd'hui par l'Ambassadeur des États-Unis sur le projet de traité, relèvent de la contribution des États-Unis au titre de l'examen du projet présenté par la Chine et la Fédération de Russie.

S'agissant de la question de la vérification dans le cadre du projet de traité, il est clairement énoncé dans le projet que la question de la vérification peut être résolue, à l'avenir, sous la forme d'un protocole additionnel. Il suffit de se référer à la Convention sur les armes biologiques. Cette Convention est en vigueur depuis de nombreuses années déjà et tout le monde continue de déployer des efforts acharnés concernant son protocole de vérification. Il ne peut donc pas être affirmé que notre projet de traité n'est pas satisfaisant au seul motif qu'une clause de vérification lui fait pour l'instant défaut. Dans le discours qu'il a prononcé aujourd'hui, l'expert de l'UNIDIR a également abordé cette question. Nous avons toujours affirmé que le projet russo-chinois n'était pas la seule base de la Conférence pour des discussions de fond sur les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous ne voulons imposer à personne le projet russo-chinois. En raison des difficultés politiques, de la complexité du contexte international en matière de politique et de sécurité et notamment de l'opposition des principaux pays concernés à l'égard de l'esprit fondamental du projet de traité russo-chinois, la Conférence a été lente à engager des travaux de fond sur les questions liées à l'espace.

Nous sommes ravis de constater que le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace a mené des travaux très efficaces ces deux dernières années. Cette année, à Genève, nous avons discuté de la prévention d'une course aux armements dans l'espace à la Conférence du désarmement et à la conférence sur la sécurité spatiale de l'UNIDIR, et de nouveaux contenus importants sur ce sujet ont émergé de la réunion de deux semaines à Genève du Groupe d'experts gouvernementaux. La Chine a envoyé des experts gouvernementaux qui ont pris part à cette réunion. Mon collègue m'a indiqué que cette réunion du Groupe d'experts gouvernementaux avait permis d'organiser les échanges les plus riches et les plus approfondis sur l'espace dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies depuis de nombreuses années. Le Groupe aurait pu adopter un rapport très complet, mais n'y est pas parvenu en raison de l'opposition d'une seule partie, une fois encore, les États-Unis. Je voudrais donc poser une nouvelle question à l'Ambassadeur des États-Unis : sur quels éléments les États-Unis se sont-ils fondés pour être les seuls à s'opposer à un travail si important du Groupe ? Il se dit que leur opposition est fondée sur le fait que les préoccupations des États-Unis n'ont pas été prises en compte dans le rapport du Groupe. Quelles étaient précisément ces préoccupations ? Vouliez-vous ajouter quelque chose au rapport du Groupe ou étiez-vous opposés à des éléments qui y sont présents ? Quoi qu'il en soit, ce rapport est désormais disponible. Bien que ce rapport n'ait pas été adopté par le Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies, il présente un intérêt, car la majorité écrasante des membres de la communauté internationale l'ont plébiscité et la majorité écrasante des membres de la Conférence l'ont approuvé.

Nous nous réjouissons d'avoir pu constater qu'au cours de la dernière discussion thématique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui s'est tenue à la Conférence, le Président de la Conférence alors en exercice, le Représentant permanent du Venezuela, avait invité l'Ambassadeur du Brésil, M. De Aguiar Patriota, à prendre la parole devant la Conférence en tant que Président du Groupe d'experts gouvernementaux pour qu'il informe tout le monde des travaux de son Groupe et fournisse quelques informations sur l'ensemble de ses efforts multilatéraux liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je suis convaincu que l'Ambassadeur De Aguiar Patriota a profondément marqué chacun d'entre nous lorsqu'il s'est exprimé depuis cette tribune. Il a désormais quitté ses fonctions pour Mumbai où il profite de la vie. Alors que nous étions à le saluer, je me souviens l'avoir entendu déclarer à maintes reprises que le Président de la Conférence l'avait invité, en sa qualité de Président du Groupe d'experts gouvernementaux, à prononcer ce discours devant cette instance, et qu'il s'agissait pour lui, en tant qu'Ambassadeur pour les affaires de désarmement, de l'une des contributions les plus

importantes qu'il pouvait accomplir avant son départ. Il était selon lui important dans l'exercice de ses fonctions d'exposer de manière détaillée aux États membres de la Conférence ses idées en tant que Président.

J'espère que nous parviendrons, mon équipe, mes collègues présents ici et moi-même, comme l'Ambassadeur De Aguiar Patriota, à nous consacrer à l'exécution de travaux de fond sur les questions spatiales ici à la Conférence. Bien qu'un consensus soit difficile à atteindre sur l'ouverture de négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous pouvons au moins entamer dès que possible des travaux de fond à la Conférence sur ces questions, dans un esprit de véritable professionnalisme, avec une approche pragmatique et dans le plein respect de chacun des pays et de leurs positions, de leurs préoccupations et de leurs opinions. Le cas échéant, je suis convaincu que nous parviendrons, sur la base des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux, à continuer de nous consacrer à l'exécution de travaux de fond sur tous les aspects liés aux questions spatiales et à préparer l'ouverture de négociations à l'avenir.

J'espère que la Conférence, lorsqu'elle élaborera son programme de travail pour l'année prochaine, pourra accorder toute l'attention voulue aux questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Plus ces questions soulèvent des difficultés d'ordre pratique, plus le processus de rédaction d'un traité de maîtrise des armements visant à prévenir la militarisation de l'espace s'avère délicat et plus nous nous heurtons à des résistances de certains pays puissants, plus nous devons insister sur notre objectif de prévention d'un armement et d'une course aux armements dans l'espace. Nous devons faire tout notre possible à la Conférence. J'espère et je suis convaincu que la vaste majorité des membres de la Conférence partagent cette préconisation. Mon équipe et moi-même continuerons à faire des efforts substantiels à cette fin. Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de Chine pour sa déclaration.

Je vous ai informé hier qu'il s'agissait de la dernière séance plénière sous ma présidence. Officiellement, il ne nous reste plus que moins de quinze minutes et il y a sept orateurs sur ma liste. J'encourage toutes les délégations inscrites sur la liste à être brèves pour que nous puissions conclure. Si nous n'y parvenons pas, je peux organiser une nouvelle séance plénière demain pour donner la parole aux derniers orateurs de la liste et conclure la session. Tel est l'appel que je lance. Nous allons à présent suivre la liste et, si nous ne pouvons pas aller jusqu'au bout, nous poursuivrons en séance plénière demain. Merci beaucoup pour votre compréhension.

Je donne maintenant la parole à la Représentante de la France.

M^me^ Delaroche (France) : Merci, Monsieur le Président. J'en viendrai directement à mon propos par souci de gagner du temps comme vous l'avez suggéré, et je souhaiterais dire quelques mots de la nouvelle stratégie de défense spatiale de la France qui a été publiée le 25 juillet dernier, présentée le même jour par la Ministre des armées, Florence Parly, et qui fait suite à une demande du Président de la République l'an passé.

L'espace est un milieu essentiel au fonctionnement de notre société et à sa sécurité. Alors qu'il est de plus en plus l'objet de conflits, que nous assistons à son arsenalisation rampante et qu'il est de plus en plus investi par des acteurs privés, l'espace est aujourd'hui au cœur d'une compétition stratégique qui touche ses applications tant civiles que militaires et menace notre liberté d'accès et d'action.

L'analyse renouvelée de l'environnement spatial, des menaces et des risques qui y sont liés et la reconnaissance du caractère stratégique des capacités spatiales justifie que la France adapte sa stratégie. Ce constat d'une intensification des menaces ne fait, me semble-t-il, pas débat parmi la communauté internationale. Notre nouvelle stratégie spatiale de défense vise à renforcer notre autonomie stratégique dans ce domaine en s'appuyant sur trois axes : le renforcement des capacités militaires actuelles de veille stratégique et d'appui aux opérations, l'extension des capacités de connaissance de l'environnement spatial pour surveiller l'activité sur toutes les orbites, et enfin le développement d'une capacité spatiale de défense. Priorité de cette stratégie, la connaissance de l'environnement spatial doit voir ses moyens renforcés au sol, mais aussi dans l'espace, afin que nous puissions mieux

connaître et caractériser les menaces. La France devra également renforcer ses moyens de protéger et de défendre ses capacités spatiales, et, j'insiste sur ce point, notre stratégie est bien exclusivement défensive. Pour répondre à cette ambition renouvelée, la gouvernance de l'espace au sein du Ministère des armées doit être revue. Elle s'incarnera de manière visible dans un grand commandement de l'espace rattaché à l'armée de l'air, qui deviendra donc l'armée de l'air et de l'espace. La mise en œuvre de cette stratégie doit nous permettre d'approfondir la coopération avec nos partenaires européens et au-delà. En effet, notre stratégie ne se conçoit que dans un cadre de partenariat. Elle prévoit ainsi le renforcement de notre coopération spatiale dans tous les domaines avec nos partenaires européens et d'autres partenaires clefs. L'espace dispose d'un cadre juridique international garantissant la liberté d'exploration et d'accès et son utilisation pacifique. Notre stratégie s'inscrit dans le respect tant de ces principes fondamentaux que du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967.

Enfin, les efforts diplomatiques destinés à affermir ces principes font partie intégrante de notre stratégie. La France voudra s'investir pleinement dans la lignée de son action au sein des instances internationales consacrées à l'espace pour faire émerger une régulation pragmatique et efficace du milieu spatial. Ceci requiert un effort particulier d'élaboration de normes de comportement pour garantir la stabilité stratégique et éviter les possibilités de malentendu ou d'escalade. Nous sommes à votre disposition pour travailler avec tous les États intéressés par cet objectif et je vous renvoie ici à notre déclaration du 13 juin dernier. En conclusion, comme l'a souligné la Ministre des armées, nous ne sommes en aucun cas engagés dans une course aux armements, notre priorité étant de poursuivre nos efforts diplomatiques.

Enfin, Monsieur le Président, un mot à vous, à votre équipe, de la part de mon Ambassadeur naturellement, pour vous remercier de tous vos efforts qui ont été énormément appréciés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la France pour sa déclaration et je donne maintenant la parole au Représentant du Brésil.

M. Dalcero (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Le Brésil attache une grande importance à ce point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Jusqu'à présent, aucun conflit ne s'est matérialisé dans l'espace. Cependant, nous ne pouvons pas tenir pour acquis le fait que cette situation suffise à garantir la paix, sachant en particulier que des acteurs traditionnels et de nouveaux acteurs intensifient leurs activités dans l'espace. Il semble raisonnable de croire que cette intensification entraînera une prolifération des objets spatiaux qui, par voie de conséquence, entraînera un accroissement des risques.

Nous nous trouvons désormais à l'aube d'une nouvelle ère spatiale, qui pourrait à nouveau inspirer les futures générations à explorer de nouvelles possibilités. Nous ne pourrons y parvenir que si nous parvenons à relever ensemble les défis qui se présentent dans l'espace en engageant une véritable coopération. Le Brésil en avait déjà conscience dans les années 60 et la coopération est l'une des pierres angulaires de notre programme spatial. Nous étions le troisième pays au monde à recevoir des images de Landsat 1. Depuis les années 70, des institutions scientifiques brésiliennes mettent au point, en partenariat avec des agences des États-Unis, des solutions de télédétection pour procéder à un suivi du déboisement et de l'agriculture dans le monde entier, et nous partageons notre expertise avec d'autres parties prenantes.

En 1988, le Brésil et la Chine ont engagé la mise au point d'une série sino-brésilienne de satellites de télédétection des ressources terrestres et lanceront le sixième appareil de cette série en novembre prochain. Nous avons collaboré avec la Russie pour améliorer la fiabilité et la précision du système mondial de navigation par satellite. Le Brésil soutient également l'initiative Open Universe, qui a été proposée par l'Italie et élaborée avec le Bureau des affaires spatiales de l'ONU, dont l'objet est également d'utiliser des données astronomiques au profit de l'humanité.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, ces dix-huit derniers mois, le Brésil a pu s'impliquer de manière active dans trois processus multilatéraux liés aux activités spatiales. En 2018, le Brésil, par l'intermédiaire de son précédent Représentant spécial à la

Conférence, l'Ambassadeur Guilherme Patriota, a présidé l'organe subsidiaire 3 de la Conférence, qui a approuvé par consensus un rapport final, figurant dans le document publié sous la cote CD/2140. Dans ce document, je tiens à souligner que de nombreuses délégations ont exprimé la nécessité de faire en sorte que la Conférence fonde ses travaux concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace sur l'objectif consistant à préserver la sécurité, la sûreté, la stabilité et la viabilité de l'espace et à empêcher cet environnement de devenir le théâtre de conflits.

Les avancées technologiques qui révolutionnent aujourd'hui les utilisations de l'espace extra-atmosphérique et le fait que l'accès à l'espace n'est désormais plus réservé aux nations spatiales et aux acteurs étatiques traditionnels sont à la fois porteurs de possibilités et de risques, particulièrement si les capacités, les utilisations, les vulnérabilités et les menaces nouvelles ne sont ni comprises, ni surveillées, ni délimitées de manière adéquate. Les préoccupations sont de plus en plus fortes concernant aussi bien les actions qui pourraient être à l'origine d'erreurs d'interprétation ou de calcul que l'emploi intentionnel ou délibéré de la force dans l'espace, depuis l'espace ou depuis des plateformes terrestres contre des objets spatiaux.

Le Brésil a aussi eu le privilège de prendre part en 2018 et en 2019 au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui a également été présidé par le même diplomate brésilien. Bien que le rapport final n'ait pas été approuvé, le texte, qui a été minutieusement négocié dans le cadre du Groupe jusqu'à la moindre virgule, constitue une contribution importante. Chacun des 25 experts pourra s'en servir dans sa capitale respective pour affiner les positions et les rapprocher au moment de la reprise du futur débat sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Compte tenu de l'importance croissante de la question de la paix et de la sécurité internationales, nous estimons que cet exercice a permis de susciter les échanges les plus pertinents de ces dernières années entre les puissances spatiales concernant un sujet stratégique extrêmement délicat.

Pour terminer, en juin dernier, le Brésil a présidé la soixante-deuxième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui a débouché sur l'adoption d'un préambule et de 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Ces dernières fournissent des orientations relatives aux cadres politiques et réglementaires pour les activités spatiales, la sécurité des opérations spatiales, la coopération internationale, le renforcement des capacités, la sensibilisation ainsi que la recherche et le développement techniques et scientifiques.

En cas de conflit dans l'espace, nous serions tous touchés par ses répercussions. Par conséquent, nous devons reconnaître que nous devons trouver des moyens de faire face aux incidents, de les gérer et d'éviter qu'ils n'aggravent les tensions. À cet égard, nous nous réjouissons de la réunion conjointe que doivent tenir les Première et Quatrième Commissions cette année au cours de l'Assemblée générale des Nations Unies. La réunion de ces deux Commissions constitue une approche constructive qui contribuera à sensibiliser davantage à l'importance de la préservation de l'espace à des fins pacifiques. Nous tenons également à souligner les engagements qui ont été pris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, dans son Programme de désarmement, y compris faire en sorte que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et les autres organismes des Nations Unies approfondissent leur collaboration avec les États membres concernant l'élaboration de mesures efficaces de prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Brésil est engagé dans la coopération spatiale depuis des dizaines d'années. Les trois processus auxquels nous avons pris part ces dix-huit derniers mois sont la preuve de notre engagement au niveau multilatéral.

Monsieur le Président, je voudrais poser des questions aux intervenants, mais je présume que nous n'aurons pas le temps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Brésil pour sa déclaration. Il posera également ses questions aux intervenants demain. Mesdames et Messieurs les Représentants, il est à présent exactement 18 heures et il reste encore les

Représentants de Cuba, de la Fédération de Russie, de l'Inde, du Japon, de la République bolivarienne du Venezuela et de la République islamique d'Iran sur la liste des orateurs. Je lève donc maintenant la séance et demande au secrétariat de vous informer que demain matin, à 10 heures, nous commencerons notre 1518e séance plénière, au cours de laquelle nous poursuivrons notre débat d'experts. À l'issue de ce débat, je clôturerai cette séance plénière qui viendra conclure la présidence vietnamienne.

Je tiens à nouveau à vous remercier, mais aussi à remercier les intervenants qui prendront le temps de venir demain pour que nous puissions mener un débat très fructueux dans la matinée. La séance est levée.

La séance est levée à 18 heures.